

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 5637 Mardi 26 Juin 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 –01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 –01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 – 1 »	14-20
ATL «2018 – 1»	21-2-

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

25-27

COMMUNIQUES DE PRESSE

BEST LEASE	28
STIP	29

INFORMATIONS POST AGO

DELICE HOLDING	30-34
SOTETEL	35-38

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 39-40

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31-12-2017

- GIF FILTER

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2017

- FCPR AFRICAMEN
 - FCPR AMENCAPITAL 1
 FCPR AMENCAPITAL 2
- FCPR AMENCAPITAL 3

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblé Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1»

I. <u>Décision à l'origine de l'opération</u>

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Δ	5 ans	8,25% et/ou	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
А	3 ans	TMM + 2,00%	Constant par 1/3 a partir de la 1 ··· année
В	7 ans dont 2 ans	8,50% et/ou	Constant par 1/5 à partir de la 3ère année
D	de grâce	TMM + 2,25%	Constant par 1/3 a partir de la 3 anniee

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « BNA Subordonné 2018-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- <u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,00% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le 10/08/2023 pour la catégorie A et le 10/08/2025 pour la catégorie B.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 10/08/2019 et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 10/08/2019 pour la catégorie A et le 10/08/2021 pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe):

- → Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- → Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable):

- → Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- → Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le numéro 18-004.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie: Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation: Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «BNA Subordonnée 2018-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «BNA Subordonné 2018-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire **«BNA Subordonné 2018-1»**, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblé Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.bnacapitaux.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ABC TUNISIE 2018-01 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A: 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.
- Taux fixe: Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,40% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.
- Taux fixe: Taux annuel brut de **8,40**% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

- Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.
- Taux fixe: Taux annuel brut de **8,50**% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable): La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218**%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418**% pour la catégorie A, de **7,618**% pour la catégorie B et de **7,718**% pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20**% pour la catégorie A, de **2,40**% pour la catégorie B et de **2,50**% pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de 7 ans dont deux années de grâce ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de 7 ans.

Durée de vie moyenne: La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe): La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement: Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 07/05/2018 aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie: Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation: Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

Cotation en Bourse: Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire: Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 18-1000 en date du 19 avril 2018, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du 13 avril 2018 sous le N° 18-003, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnées d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt : 15 0

: 15 000 000 dinars susceptible d'être

obligataire

porté à 20 000 000 dinars ;

Nominal de l'obligation : 100 dinars par obligation ;

Forme d'Obligation : les obligations sont nominatives ;

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payable intégralement à la

souscription;

Taux d'intérêt : Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du

souscripteur,

Catégorie B : 8,5% brut par an ;

Durée : 5 ans pour la catégorie A et

7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B;

Amortissement : les obligations sont amortissables annuellement par un

cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.

Cet amortissement commence à la première année pour la

catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION Montant

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres**: Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- Modalités et délais de délivrance des titres: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- Législation sous laquelle les titres sont créés: Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales: Livre 4 Titre premier Sous titre 5 Chapitre 3: des obligations.

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement:

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le 28/05/2023 pour la catégorie A et le 28/05/2025 pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 28/05/2019 pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 28/05/2019 pour la catégorie A et le 28/05/2021 pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 8,3% l'an pour la catégorie A et 8,5% l'an pour la catégorie B.

• Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,1%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**. Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang Rang de *créance* :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie:

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnées déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » visée par le CMF en date du 10/04/2018 sous le numéro 18-0999, du document de référence «Hannibal Lease 2017» enregistré par le CMF en date du 03/08/2017 sous le n°17-003, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30 Novembre 2017 sous le numéro 17-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2018-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

<u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 8,30% l'an pour la catégorie A et 8,50% l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable): Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

- ✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;
- Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe): La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 27/04/2018 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 17/07/2018. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dés que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 17/07/2018, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 27/07/2018 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dés la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 17/07/2018 seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le 17/07/2023 pour les catégories A et B et le 07/07/2025 pour la catégorie C.

Paiement: Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 17/07/2019 et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 17/07/2019 pour les catégories A et B et le 17/07/2021 pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « ATL 2018-1».

Cotation en Bourse: L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire: Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 18-0998 en date du 06 avril 2018, du document de référence « ATL 2017 » enregistré par le CMF en date du 30 juin 2017 sous le N° 17-002, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30 novembre 2017 sous le N° 17-002/A001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « ATL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

«إصدارات باست ليز SDARAT BEST LEASE 2018-01» «2018-01 ليز 31-1508

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{eme} année

^(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3- Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01»

« إصدارات باست ليز 01-2018 »

3. Nature des titres: Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au 01 août 2018.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement:

Tous les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2025 à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque** année sur l'exercice écoulé.

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices définit ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblé Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES*

Communiqué de presse

REVISION DES CONDITIONS DE L'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «2018-01 ليز 18-18-18-18 «إصدارات باست ليز

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Suite à l'augmentation continue du Taux de marché Monétaire (TMM) qui a atteint 7% de jour au jour et qui est susceptible de s'aggraver dans les mois à venir, la Direction Générale de BEST LEASE, afin de réussir la clôture de son opération d'émission des titres participatifs « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «2018-01 » dans des conditions de marché très difficiles, a décidé de réviser à la hausse le taux de profit proposé comme le montre le tableau ci-dessous et de prolonger la période de souscription jusqu'au 15 septembre 2018:

Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)
8,5%	7,5%	1%

Le reste des conditions de l'émission reste inchangé.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP »

Siège Social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP N°77, Tunis

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » informe ses actionnaires et le public, que l'arrêté et la publication des états financiers de l'année 2017 accuseront un retard par rapport aux délais fixés par la loi.

En effet, la Société a repris son activité le 29 Janvier 2018 après des mois d'arrêt dû à des circonstances exceptionnelles durant le deuxième semestre de l'exercice 2017, qui ont entrainé la fermeture de l'usine depuis le 17 Juillet 2017.

Actuellement les commissaires aux comptes sont entrain d'auditer nos comptes sachant que c'est leur première mission à la STIP ce qui a causé un retard. Cette mission est pratiquement achevée et la société prévoit la régularisation de la situation et de procéder aux publications nécessaires dans les meilleurs délais.

^{*} Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

DELICE HOLDING - DH -

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 Juin 2018, la société DELICE HOLDING publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2017.
- L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2017.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION: Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société DELICE HOLDING et celui du groupe DELICE HOLDING pour l'exercice 2017;

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société DELICE HOLDING et celui des sociétés du Groupe pour l'exercice 2017. L'Assemblée Générale des actionnaires approuve, les rapports de gestion dans leur intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION: Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2017, approbation des conventions réglementées et des états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2017;

Après lecture des rapports des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale des actionnaires approuve ce qui suit :

- L'ensemble des conventions réglementées ;
- Les états financiers individuels présentant un total bilan de **578 482 624** dinars et faisant ressortir un résultat net de **23 642 694** Dinars.
- Les états financiers consolidés présentant un total bilan de **445 523 093** dinars et faisant ressortir un résultat net consolidé part du groupe de **38 624 678** Dinars Tunisiens

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION: Quitus aux administrateurs;

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION: Affectation des résultats de l'exercice 2017 et approbation de la distribution des dividendes.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat de l'exercice	23 642 693,643
Report à Nouveau	238 394,489
Résultat disponible	23 881 088,132
Réserve Légale	1 194 054,407
Bénéfice Distribuable	22 687 033,725
Dividendes à distribuer	22 511 977,420
Résultats reportés	175 056,305

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de 0, dt410 par action. Le paiement aura lieu à partir du 28 juin 2018.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION: Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs;

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme globale annuelle nette de 36 000 Dinars Tunisiens, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés SIXIEME RESOLUTION: Fixation du montant des rémunérations de membres du Comité Permanent d'Audit;

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit en rémunération de leur activité, la somme globale annuelle nette de 32 000 Dinars Tunisiens, à titre de rémunération pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION: Renouvellement du mandat d'un Administrateur;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Adel GRAR en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires et décide d'élire un nouveau membre du conseil d'administration de « DELICE HOLDING –SA » représentant les actionnaires minoritaires pour les années 2019-2020 et 2021 à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2018.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION: Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration de la société d'acheter et de revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce pour une période de trois ans conformément à l'article 19 de la loi numéro 94-117;

En application de l'article 19 nouveau du la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle son autorisation au Conseil d'Administration de la Société pour acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées lors du prochain conseil d'administration de la Société.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION : Information de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints dans d'autres sociétés et prend acte de la déclaration du franchissement de seuil effectué en conformité avec les dispositions de l'article 8 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que la décision numéro 67 datée du 29 décembre 2017 par laquelle le Conseil du Marché Financier dispense la société MEDDEB CONSULTING détenant 85% du capital de la société DELICE HOLDING à l'obligation de procéder à une offre publique d'achat sur le reste des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de cette dernière ou sous forme d'une offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours fixe.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

DIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité ;

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

1. <u>Le bilan après affectation du résultat :</u>

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017 BILAN (Montants exprimés en dinars)

LOTIFO		0111010017	0111010010	ALDITUM PROPERTY DISCUSS		11100017	ALUADAIA
ACTIFS	Note	31/12/2017	31/12/2016	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS No	ote 3	1/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles Moins : a mortissements		35 218 (15 653)	35 218 (3 913)	Capital social Réserves et primes liées au capital Réserves légales		49 072 620 324 5 665 685	549 072 620 324 4 471 630
	B-1	19 565	31 305	Résultats reportés		175 056	238 395
Immobilisations corporelles Moins : amortissements		127 479 (27 062)	68 297 (6 2 16)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT	55	54 913 685	553 782 969
	B-2	100 417	62 081	Résultat de l'exercice		0	0
Immobilisations financières Moins : Provisions		556 561 048 (1 042 000)	555 791 048 (1 042 000)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION B)-8 <u>5</u> 6	54 913 685	553 782 969
	B -3	555 519 048	554 749 048	PASSIFS			
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		555 639 030	554 842 434				
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS ACTIFS COURANTS		555 639 030	554 842 434				
				PASSIFS COURANTS			
Clients et comptes rattachés Moins : Provisions	B-4	826 003	211 488		3-9 -10 2	71 607 23 497 332	65 339 23 455 166
		826 003	211 488	TOTAL DES PASSIFS COURANTS	_7	23 568 939	23 520 505
Autres Actifs courants Placements financiers	B-5 B-6	2918695 18500000	6 465 242 15 500 000				
Liquidités et équivalents de liquidités	B-7	598 896	284 310		_	AA WAA 141	00 500 505
TOTAL DES ACTIFS COURANTS TOTAL DES ACTIFS		22 017 591 578 482 624	22 461 040 577 303 474	TOTAL DES PASSIFS TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		23 568 939 78 482 624	23 520 505 577 303 474
TOTAL DES MOTIFS		310 402 024	011 303 414	I OINE ONLIINOV LUOLUES EI LNSSILS	91	10 402 024	011 303 414

- Suite -

1. <u>L'état d'évolution des capitaux propres :</u>

	Capital social	Réserve légale	Autres capitaux propres	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2017 avant affectation du résultat	549 072 620	4 471 631	324	238 394	23 642 694	577 425 663
Affectation résultat 2017 Selon PV AGO du 20/06/2018		1 194 054		(63 338)	(1 130 717)	-
Dividendes à distribuer					(22 511 977)	(22 511 977)
Solde après affectation du résultat	549 072 620	5 665 685	324	175 056	0	554 913 686

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL »

Siège social : Rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 juin 2018, la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice clos au 31 Décembre 2017, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les États financiers au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître des capitaux propres de 22.524.668 DT y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 6.008.431 DT et un total du bilan de 67.063.820 DT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les conventions qui y figurent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'imputer le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sur les résultats reportés déficitaires s'élevant à - 9.841.970 DT, et ce, comme suit :

Report déficitaire avant affectation du résultat : - 9.841.970 DT

Bénéfice de l'exercice 2017 : 6.008.431 DT

Report déficitaire après affectation du résultat : -3.833.539 DT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs un quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

- D'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant brut Total de 52.500 DT au prorata des présences au titre de 2017.
- D'allouer une rémunération d'un montant annuel brut Total de 15.000 DT aux Membres du Comité
 Permanent d'Audit, les modalités de répartition sont fixées par le Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la ratification de la nomination en qualité d'Administrateur de:

Membre du Conseil d'Administration	Qualité	Durée du mandat
Mr. Mohamed Fadhel Kraiem	Administrateur	2017-2018-2019

La durée du mandat commence à partir de l'exercice 2017 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Mr. Mohamed Fadhel Kraiem accepte sa nomination et déclare qu'il ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéances prévues par la loi. Il informe l'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de direction occupées par lui dans d'autres sociétés et cela conformément aux dispositions des articles 192 et 193 du CSC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au mandataire social ou à son représentant pour procéder aux formalités légales requises pour le dépôt, l'enregistrement et la publication.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2. Le bilan après affectation du résultat :

BILAN Arrêté au 31 décembre 2017 (exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS

	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS		
ACTIFS IMMOBILISES	9 930 506	10 451 781
Immobilisations incorporelles	943 887	1 033 887
Moins : amortissements	-943 887	-942 525
Moins : provisions	0	-90 000
	0	1 361
Immobilisations corporelles	28 748 790	28 645 638
Moins : amortissements	-18 818 284	-18 669 618
	9 930 506	9 976 020
Immobilisations financières	624 400	921 470
Moins : provisions	- 150 000	-447 070
	474 400	474 400
	2.724.400	4 405 257
Autres actifs non courants	2 731 499	4 405 357
Moins : provisions	-651 438	-601 813
TOTAL DEC ACTIES NON COUDANTS	2 080 061	3 803 544
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	12 484 967	14 255 326
ACTIFS COURANTS		
Stocks	3 567 787	4 699 713
Moins : provisions	-814 230	-755 808
	2 753 557	3 943 905
Clients & comptes rattachés	48 184.707	41 259 334
·	-6 271 615	-6 432 578
Moins : provisions	41 913 091	34 826 756
Autres actifs courants	8.916.992	8 791 347
Moins : provisions	-25 049	-583 619
World : providions	8 891 944	8 207 728
Placements et autres actifs financiers	60 931	173 080
Moins : provisions	_	-142 321
The state of the s	60 931	30 760
Liquidités et équivalents de liquidités	959 330	805 130
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	54 578 853	47 814 279
TOTAL DES ACTIFS	67 063 820	62 069 605

- Suite -

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	23 184 000	23 184 00
Réserves légales	1 972 467	1 972 46
Autres capitaux propres	1 201 740	1 201 74
Résultats reportés	-3 833 539	-9 841 97
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		
APRES AFFECTATION DU RESULTAT	22 524 668	16 516 23
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Provisions pour risques	1 776 356	1 548 39
Emprunts	5 091 531	5 637 64
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	6 867 887	7 186 03
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 487 420	17 200 43
Autres passifs courants	15 768 796	13 686 67
Concours Bancaires et autres passifs financiers	9 415 049	7 480 22
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	37 671 265	38 367 33
TOTAL DES PASSIFS	44 539 152	45 553 36
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	67 063 820	62 069 60

2. <u>L'état d'évolution des capitaux propres :</u>

Désignation	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
apitaux propres au/2017 avant affectation	23 184 000	1 972 467	0	1 201 740	-9 841 970	6 008 431	22 524 668
ectation en résultats reportés					6 008 431	-6 008 431	
apitaux propres au /2017 après affectation	23 184 000	1 972 467	0	1 201 740	-3 833 539	0	22 524 668

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ou		VL au 2	29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE C. SICAV OBLIGATAIRI						
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92			170,852	174,531	174,555
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07			115,772	118,507	118,524
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99			98,966	101,097	101,110
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17			101,218	103,626	103,640
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	oriomra		102,288	104,373	104,386
6 FCP SALAMETT CAP	FCP OBLIGATAIRES DE CAPI	02/01/07	VL QUOTIDII	ENNE	15,246	15,575	15,577
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			111,464	113,992	114.006
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08			1,097	1,117	1,117
9 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATIO		15/11/17			100,541	102,546	102,557
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPIT	ALISATION - V	L HEBDOMA	DAIRE			
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06			1,568	1,602	1,603
	SICAV MIXTES D		TION		-		
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92			41,547	42,323	42,329
12 SICAV PLUS 13 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS BIAT ASSET MANAGEMENT	17/05/93 25/04/94			56,210 120,343	57,215 127,987	57,221 128,092
14 SICAV PROSPERITY 14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01			116,387	128,963	129,260
I SICILY OF ORTENIT	FCP MIXTES DE CAPITAL		QUOTIDIENN	E	,	.20,000	.20,200
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08			141,802	163,868	164,696
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08			524,819	592,904	595,964
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08			122,909	140,093	140,547
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE 19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE	15/10/08 15/10/08			133,083 140,747	144,912 146,828	145,248 146,980
20 FCP MAXULA CROISSANCE PRODENCE	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE	18/05/09			125,763	121,124	120,891
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09			107,962	129,693	130,104
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08			159,796	179,511	179,760
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10			92,784	103,270	102,994
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11			99,333	108,411	108,524
25 MCP CEA FUND 26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14 30/12/14			150,521 134,034	175,647 153,251	176,213 153,765
26 MCP EQUITY FUND 27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15			104,465	115,769	115,765
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11			107,196	122,469	122,435
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS FCP MIXTES DE CAPITALIS	04/06/07	EPDOM AD AL	DE	21,155	25,542	25,572
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		KE.	2318,238	2390,858	2411,619
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08			118,554	135,073	136,585
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08			153,314	163,796	164,928
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09			168,825	207,009	209,804
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09			16,471	19,946	20,092
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13			5133,800	5437,891	5450,321
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE 37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI UFI	23/01/06 23/01/06			2,656 2,308	3,011 2,539	3,044 2,564
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09			1,213	1,312	1,308
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15			1,104	1,165	1,170
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15			1,109	1,222	1,231
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15			1,105	1,238	1,253
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15			116,717	134,625	135,587
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP 44 FCP MOUASSASSETT	CGF AFC	25/02/08 17/04/17			119,704 1036,800	125,088 1194,488	125,394 1205,014
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS		19/05/17			10,667	12,532	12,648
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17			10,038	11,411	11,525
	OPCVM DE 1	DISTRIBUTI					
Dénomination	Gestionnaire	Date	Dernier o Date de	dividende	VL au	VL antérieure	Dernière VL
		d'ouverture	paiement	Montant	29/12/2017		
47 CANADETT CACANA		LIGATAIRES	22/05/12	4.00=	465.15-	400.000	460.000
47 SANADETT SICAV 48 AMEN PREMIÈRE SICAV	AFC AMEN INVEST	01/11/00 10/04/00	22/05/18 24/05/18	4,020 3,683	108,185 103,092	106,658 101,231	106,673 101,242
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	103,122	103,138
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	101,073	101,088
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	102,443	102,459
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITALLY	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	105,575	105,587
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV 54 SICAV TRESOR	BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT	06/01/97 03/02/97	08/05/18 18/05/18	4,436 3,520	104,822 101,810	102,949 100,199	102,964 100,211
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	100,199	100,211
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	102,616	102,631
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	101,750	101,762
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	105,112	105,127
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAC SA MAXULA BOURSE	20/05/02 02/02/10	29/05/18 30/05/18	3,664 3,426	105,057 103,993	103,399 102,370	103,411 102,381
61 SICAV RENDEMENT	SBT SBT	02/02/10	30/03/18	3,637	103,993	101,392	101,405
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	102,771	102,782
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	100,971	100,984
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	IDD INVEST	06/07/09	11/05/18 30/05/18	4,028 3,345	104,024 105 352	102,233	102,246
			30/05/18	3,345	105,352	103,813	103,825 101,081
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08 20/02/97	28/05/18	4 4 3 7	103 018	101 067	
		05/06/08 20/02/97 15/09/08	28/05/18 29/05/18	4,437 4,038	103,018 103,033	101,067 101,229	101,081
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 66 SICAV L'ÉPARGNANT	SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER	20/02/97					
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 66 SICAV L'ÉPARGNANT 67 AL HIFADH SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER TSI TUNISIE VALEURS UBCI BOURSE	20/02/97 15/09/08 01/08/05 15/11/93	29/05/18 25/05/18 08/05/18	4,038	103,033	101,229	101,239
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 66 SICAV L'ÉPARGNANT 67 AL HIFADH SICAV 68 SICAV ENTREPRISE 69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER TSI TUNISIE VALEURS UBCI BOURSE FCP OBLIGATAIRE	20/02/97 15/09/08 01/08/05 15/11/93 ES - VL QUOTID	29/05/18 25/05/18 08/05/18 DIENNE	4,038 3,335 3,391	103,033 105,331 102,452	101,229 103,971 100,964	101,239 103,982 100,975
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 66 SICAV L'ÉPARGNANT 67 AL HIFADH SICAV 68 SICAV ENTREPRISE 69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 70 FCP SALAMMETT PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER TSI TUNISIE VALEURS UBCI BOURSE FCP OBLIGATAIRE AFC	20/02/97 15/09/08 01/08/05 15/11/93 2S - VL QUOTID 02/01/07	29/05/18 25/05/18 08/05/18 08/05/18 08/05/18	4,038 3,335 3,391 0,424	103,033 105,331 102,452 10,631	101,229 103,971 100,964 10,446	101,239 103,982 100,975 10,448
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 66 SICAV L'ÉPARGNANT 67 AL HIFADH SICAV 68 SICAV ENTREPRISE 69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 70 FCP SALAMMETT PLUS 71 FCP AXIS AAA	SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER TSI TUNISIE VALEURS UBCI BOURSE FCP OBLIGATAIRE	20/02/97 15/09/08 01/08/05 15/11/93 ES - VL QUOTID	29/05/18 25/05/18 08/05/18 DIENNE	4,038 3,335 3,391	103,033 105,331 102,452	101,229 103,971 100,964	101,239 103,982 100,975
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 66 SICAV L'ÉPARGNANT 67 AL HIFADH SICAV 68 SICAV ENTREPRISE 69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 70 FCP SALAMMETT PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER TSI TUNISIE VALEURS UBCI BOURSE FCP OBLIGATAIRE AFC BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	20/02/97 15/09/08 01/08/05 15/11/93 2S - VL QUOTID 02/01/07 10/11/08	29/05/18 25/05/18 08/05/18 08/05/18 08/05/18 31/05/18	4,038 3,335 3,391 0,424 3,762	103,033 105,331 102,452 10,631 103,846	101,229 103,971 100,964 10,446 102,054	101,239 103,982 100,975 10,448 102,064

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

SICAV MIXTES							
75 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	65,554	65,499
76 ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77 ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	110,795	110,852
79 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,461	18,473
80 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	336,190	336,374
81 SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,366	30,407
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2570,421	2572,236
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	77,855	78,269
84 SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	56,665	56,757
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	121,238	121,713
86 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	113,349	114,088
	FCP MIXTES - V	L QUOTIDIEN	NE				
87 FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,015	11,000
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,348	12,350
89 FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,153	16,098
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	15,622	15,669
91 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,904	16,916
92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,166	14,174
93 BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	166,753	166,849
94 BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	152,786	152,971
95 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,989	10,017
96 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	129,401	130,164
97 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	97,402	97,464
98 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	102,410	102,411
99 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	97,073	96,943
100 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	122,299	123,080
101 FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	101,266	101,478
102 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	_	10,031	11,043	11,048
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	_	100,008	109,189	108,775
104 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	176,621	177,263
				,		, ,	,
105 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	122,611	125,653
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	114,345	113,872
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	127,973	128,526
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	221,507	222,462
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05		1,695	184,558	194,870	195,258
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	163,833	164,510
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	26,246	26,468
112 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	157,594	157,108
113 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	125,078	125,433
114 TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9340,231	9353,385
115 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	84,169	82,786
116 FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1088,264	1098,501
117 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6245,192	6281,572
118 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5464,063	5509,185
119 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,284	102,350
	FCP ACTIONS - 1	-					
120 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	129,507	129,358
	FCP ACTIONS - V						
121 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 437,700	12 542,523

^{*} SICAV en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4 emeTranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél: (216) 71 947 062
Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn email 1 :cmf@cmf.org.tn email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison social de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

2. Ar Liquide Tunisie 37,rue des entrepreneurs. Zi La Charguia II -2035 Ariana-70 164 600. 3. Amen Bank Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-71 835 500. 4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-71 84 1100. 5. Arab Tunisian Bank 'ATB' 9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-71 85 1155. 6. Arab Tunisian Lease 'ATL' 70 135 105. 6. Arab Tunisian Lease 'ATL' 8, rue Médi Nouira -1001 TUNIS-70 135 105. 7. Attijari Leasing Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-71 852 122. 8. Banque Attijari de Tunisie 'Attijari bank' (ex Banque du Sud) 24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis-70 12 000. 9. Banque de I'Habitat 'BH' 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis-70 12 000. 9. Banque de Tunisie 'BT' 2, rue de Turquie - 1000 TUNIS-71 32 188. 11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A 'BTE' 5 bis, rue Mohamed Badra - 1002 TUNIS-71 32 188. 12. Banque Internationale Arabe de Tunisie 'BIAT' 70-72, avenue Habib Bourguiba - 1000 TUNIS-71 340 733. 13. Banque Nationale Agricole 'BNA' Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-71 340 733. 14. Best Lease 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville - 1002 Tunis-71 340 733. 15. Celicom 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-71 941 444. 16. City Cars 51, Rue All Darghouth -1001 Tunis-71 336 655. 17. Tompagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE" 45, avenue Habie Bourguiba - 1000 TUNIS-71 340 655. 19. Délice Holding 101-101 TUNIS-71 340 655. 10. Délice Holding 101-101 340 650 655. 10. Délice Holding	Dénomination sociale	Siège social	Tél.
3. Amen Bank Avenue Mohamed V -1002 TUNIS- 71 835 500. 4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES- 83, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS- 77 841 100. 5. Arab Tunisian Bank 'ATB' 9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS- 77 381 155. 6. Arab Tunisian Lease 'ATL' Mohamed Bank' ATB' 9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS- 77 381 155. 6. Arab Tunisian Lease 'ATL' Mohamed Bank' ATB' 9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS- 77 381 155. 6. Arab Tunisian Lease 'ATL' Mohamed Bank' ATB' 77 381 155. 6. Arab Tunisian Lease 'ATL' Mohamed Carte Urbain Nord 1082 Tunis Nord 1082 Tunis Mohamed Publish Nord 1082 Tunis N	1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES- 5. Arab Tunisian Bank 'A'TB' 5. Arab Tunisian Bank 'A'TB' 6. Arab Tunisian Bank 'A'TB' 7. Attijant Lease 'ATL' 7. Attijant Lease 'ATL' 7. Attijant Leasing 8. Banque Attijani de Tunisie 'Attijani bank' (ex Banque du Sud) 9. Banque Attijani de Tunisie 'Attijani bank' (ex Banque du Sud) 9. Banque de I'Habitat 'BH' 18. Avenue Mohamed V 1080 Tunis 19. Banque de Tunisie 'BT' 19. L'ue de Turquie -1000 TUNIS- 19. Banque de Tunisie 'BT' 19. L'ue de Tunisie et des Emirats S.A 'BTE' 19. Sibis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS- 19. Banque Nationale Arabe de Tunisie 'BIAT' 19. Cy-2, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS- 19. Banque Nationale Agricole 'BNA' 19. Bent Lease 19. Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis- 19. Cellcom 25. rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana- 19. City Cars 19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances 'ASTREE' 19. Délice Holding 20. ELBENE INDUSTRIE SA 21. Electrostar 22. Essoukna 23. Electrostar 24. Genérale Industrielle de Filtration - GIF - 25. Rue du Bard -1003 Tunis- 26. Compagnie Unisie le Filtration - GIF - 27. Soule Lack Malaren, Immeuble Triki 1053 - Les Berges 29. Centrale Latitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE- 39. Boulevard de l'environnement Route de Naássen 2013 39. Electrostar 39. Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 - Les Berges 39. Lack - 30. Centrale Latitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE- 30. Soulevard de l'environnement Route de Naássen 2013 30. Fue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N'7 30. 2025 30. Ele Circenta de Bizerte 30. Beice de Sebra BP 53. 7018 Bizerte- 31. Route de Sebra BP 53. 7018 Bizerte- 32. Modern Leasing 30. Modern Leasing 31. Boulevard ce l'environnement - 31. Soule de Sebra BP 53. 7018 Bizerte- 32. Modern Leasing 31. Route de Sebra BP 53. 7018 Bizerte- 34. Route de Sebra BP 53. 7018 Bizerte- 35. Route de Gabes, kn 1.5. 3003 Sfax. 36. Trips 3015 37. 18 802 38. Route de Gabes, kn 1.5. 3003 Sfax. 37. 18 803 38. Route de Sebra BP 53. 7018 Bizerte- 38. Route de Sebra BP 53. 7018 Bizerte- 39. R	2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
5. Arab Tunisian Bank 'ATB' 6. Arab Tunisian Lease 'ATL' 7. Attijan Lease 'ATL' 8. Arab Tunisian Lease 'ATL' 8. Arab Tunisian Lease 'ATL' 7. Attijan Leasing Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac- 7. 1862 122 8. Banque Attijan de Tunisie 'Attijan bank' (ex Banque du Sud) 9. Banque de I'Habitat 'BH' 18. Avenue Mohamed V 1080 Tunis 7. 126 000 10. Banque de Tunisie 'BT' 11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A 'BTE' 12. rue de Turquie - 1000 TUNIS- 13. Banque Habitat 'BH' 15. Banque de Tunisie et des Emirats S.A 'BTE' 16. Sibis, rue Mohamed Badra - 1002 TUNIS- 17. 1783 600 17. Banque Nationale Arabe de Tunisie 'BIAT' 17. 70-72, avenue Habita Bourguiba - 1000 TUNIS- 17. 1783 100 18. Banque Nationale Agricole 'BNA' 19. Benque Nationale Agricole 'BNA' 19. Cellcom 20. Fue de l'Artissanat Charguia II-2035 Ariana- 19. Cellcom 21. Eve Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville - 1002 Tunis- 19. Cellcom 22. Fue de l'Artissanat Charguia II-2035 Ariana- 19. Cellcom 25. Fue de l'Artissanat Charguia II-2035 Ariana- 19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances 'ASTREE' 19. Délice Holding 20. ELBENE INDUSTRIE SA 21. Electrostar 22. Essoukna 23. Centrale Latitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE- 34. Soulevard de l'environnement Route de Naässen 2013 26. ELBENE INDUSTRIE SA 27. Electrostar 28. Centrale Latitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE- 39. Soulevard de l'environnement Route de Naässen 2013 29. ELBENE INDUSTRIE SA 20. Centrale Latitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE- 30. Soulevard de l'environnement Route de Naässen 2013 29. ELBENE INDUSTRIE SA 20. Centrale Latitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE- 30. Soulevard de l'environnement Route de Naässen 2013 20. ELBENE INDUSTRIE Ben Aria Ben Arous BP. N°7 21. 139 406 22. Les Ciments de Bizerte 24. Gérérale Industrielle de Filtration - GIF - 25. Modern Leasing 26. L'Accoumulateur Tunisien ASSAD 27. Les Ciments de Bizerte 28. Baic de Sebra BP 53 -7018 Bizerte- 29. Baic de Sebra BP 53 -7018 Bizerte- 29. Baic de Sebra BP 53 -7018	3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis 70.135.000. 73.401 70.135.000. 74.401 70.135.000. 74.401 70.135.000. 74.401 74.4	4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
8. Arab Tunisian Lease 'ATL' Mahrajène 70 135 000. 7. Attijari Leasing Rue du Lac d'Annecy + 1053 Les Berges du Lac- 71 862 122. 8. Banque Attijari de Tunisie 'Attijari bank' (ex Banque du Sud) 24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis 70 102 000. 9. Banque de l'Habitat "BH' 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis 71 126 000. 10. Banque de Tunisie et des Emirats S.A 'BTE' 2, rue de Turquie - 1000 TUNIS- 71 332 188. 11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A 'BTE' 5 bis, rue Mohamed Badra - 1002 TUNIS- 71 783 600. 12. Banque Internationale Arabe de Tunisie 'BIAT' 70-72, avenue Habib Bourguiba - 1000 TUNIS- 71 340 733. 13. Banque Nationale Agricole 'BNA' Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS- 71 381 200. 14. Best Lease 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville - 1002 Tunis- 71 799 011. 15. Cellcom 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana- 71 941 444. 16. City Cars 51, Rue Ali Darghouth - 1001 Tunis- 71 333 111. 17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE" 45, avenue Aheireddine Pacha - 1002 TUNIS- 71 792 211. 18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL" 16, avenue Jean Jaurès - 1000 TUNIS- 71 366 505. 19. Délice Holding 17 300 505.	5. Arab Tunisian Bank "ATB"		71 351 155
B. Banque Attijari de Tunisie 'Attijari bank' (ex Banque du Sud) 24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis - 70 012 007	6. Arab Tunisian Lease "ATL"	O ,	70 135 000
9. Banque de l'Habitat "BH" 18. Avenue Mohamed V 1080 Tunis 71 126 000 10. Banque de Tunisie "BT" 2. rue de Turquie -1000 TUNIS- 71 332 188 11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE" 5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS- 71 783 600 12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" 70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS- 71 340 733 13. Banque Nationale Agricole "BNA" Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS- 71 831 200 14. Best Lease 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis- 71 799 011 15. Cellcom 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana- 71 941 444 16. City Cars 51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis- 71 333 111 77. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE" 45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS- 71 792 211 8. Compagnie Internationale de Leasing "CIL" 16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- 71 936 655 17 1964 965 20. ELBENE INDUSTRIE SA Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 8 in El Kassãa Ben Arous 71 396 222 22. Essoukna 46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS - 71 843 511 23. EURO-CYCLES Zone Industrielle Kalãa Kébira -4060 Sousse- 73 342 036 24. Genérale Industrielle de Filtration - GIF - Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges 3bu Lac- 71 939 622 27. Les Ciments de Bizerte 28. Hannibal Lease S.A Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N'7 2013 Ben Arous- 71 381 686 71 394 684 71 394 684 71 394 685 71 394 685 71 394 686 71 395 367 71 396 222 71 Les Ciments de Bizerte 72 510 986 73 446 948 74 468 944 75 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
10.Banque de Tunisie "BT" 2. rue de Turquie -1000 TUNIS- 71 332 188 11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE" 5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS- 71 783 600 12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" 70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS- 71 340 733 13. Banque Nationale Agricole "BNA" Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS- 71 831 200 14. Best Lease 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis- 71 99 011 15. Cellcom 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana- 71 941 444 16. City Cars 51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis- 71 333 111 71. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE" 45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS- 71 792 211 18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL" 16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- 71 336 655 71 964 966 20. ELBENE INDUSTRIE SA Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 81 ET Kassâa Ben Arous 71 394 203 22. Essoukna 46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS - 72 255 844 Rue de La Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 23. Euro-CYCLES 24. Générale Industrielle de Filtration - GIF - Km 35, GP1- 8030 Grombalia - Rue de La Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 20. L'Accumulateur Tunisien ASSAD 27. Les Ciments de Bizerte 8aie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte- 74 488 044 75 1983 963 76 Rue des Entrepreneurs - Zone Industrielle la Charguia 2-2035 Ariana- 77 1983 963 78 1983 963 78 1983 963 78 1983 963	8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE" 5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS- 71 783 605 71 783 605 71 78 307 70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS- 71 340 733 73. Banque Nationale Agricole "BNA" Rue Hédl Nouira -1001 TUNIS- 71 831 200 74 891 1200 75 84, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis- 75 71 799 011 75 Cellcom 76 77 831 200 77 831 200 78 84, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis- 78 71 799 011 78 71 799 011 78 71 799 011 78 71 799 011 78 71 799 011 79 71 79 79 71 79	9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" 70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS- 71 340 733 13. Banque Nationale Agricole "BNA" Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS- 71 831 200 14. Best Lease 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis- 71 799 011 15. Celicom 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana- 71 941 444 16. City Cars 51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis- 71 333 111 77. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE" 78. Avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS- 79. 211 18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL" 79. Délice Holding 70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS- 70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS- 70-74, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS- 71 71 99 011 71 71 90 011 72 71 90 011 73 71 90 011 74 79 90 11 75 71 90 011 76 71 90 011 77 90 011 78 71 90 011 79	10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque Nationale Agricole "BNA" Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS- 71 831 200 14. Best Lease 54. Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis- 71 799 011 15. Cellcom 25. rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana- 71 941 444 16. City Cars 51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis- 71 333 111 71. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE" 45. avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS- 71 792 211 18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL" 16. avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- 71 336 655 71 964 965 20. ELBENE INDUSTRIE SA 21. Electrostar 22. Essoukna 23. EURO-CYCLES 24. Générale Industrielle de Filtration - GIF - 75 201 76 202 77 843 511 78 22 202 79 203 801 70 204 70 205 844 Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac- 70 207 1381 686 70 21 803 Grombalia - 70 22 255 844 Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac- 70 207 1381 686 70 207 207 207 207 207 207 207 207 207 2	11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14.Best Lease 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis- 71 799 011 15.Cellcom 25, rue de l'Artisanat Charguia Il-2035 Ariana- 71 941 444 16. City Cars 51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis- 71 333 111 17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE" 45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS- 71 792 211 18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL" 16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- 71 336 655 Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac- 1053 Tunis- 71 964 965 20. ELBENE INDUSTRIE SA Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE- Boulevard de l'environnement Route de Naässen 2013 3ir El Kassåa Ben Arous 71 396 222 22. Essoukna 46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS - 71 843 511 23. EURO-CYCLES Zone Industrielle Kaläa Kébira -4060 Sousse- 73 342 036 24. Générale Industrielle de Filtration - GIF - Km 35, GP1- 8030 Grombalia - Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac- 71 139 400 26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD 27. Les Ciments de Bizerte 38ie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte- 72 2510 986 28. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS- Route de Gabes, km 15 - 3003 Sfax- 16 Rue des Entrepreneurs - Zone Industrielle la Charguia 2 - 2035 Ariana.	12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15.Cellcom 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana- 71 941 444 16. City Cars 51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis- 71 333 111 17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE" 45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS- 71 792 211 18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL" 16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- 71 336 655 Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis- 71 964 965 20. ELBENE INDUSTRIE SA Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE- 30 Joulevard de Tenvironnement Route de Naâssen 2013 3ir El Kassâa Ben Arous 21. Electrostar 22. Essoukna 46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle viile - 1082 TUNIS - 71 843 511 23. EURO-CYCLES 20. el Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse- 73 342 036 24. Générale Industrielle de Filtration - GIF - Km 35, GP1- 8030 Grombalia - Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac- 71 139 400 25. Hannibal Lease S.A Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 2013 Ben Arous- 71 381 688 27. Les Ciments de Bizerte 8aie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte- 72 510 988 28. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS- Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax- Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène 71 893 963 16 Rue des Entrepreneurs - Zone Industrielle la Charguia 2 - 2035 Ariana.	13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16. City Cars 51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis- 71 333 111 77. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE" 45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS- 71 792 211 71 336 655 71 336 655 71 336 655 71 346 496 71 347 496 71 347 496 71 348 496 71 34	14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE" 45. avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS- 71 792 211 18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL" 16. avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- 19. Délice Holding 20. ELBENE INDUSTRIE SA Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE- 21. Electrostar 22. Essoukna 22. Essoukna 23. EURO-CYCLES 24. Générale Industrielle de Filtration - GIF - Xm 35, GP1- 8030 Grombalia - 25. Hannibal Lease S.A Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac- 71 139 400 71 2255 844 26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD 27. Les Ciments de Bizerte 28. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS- Inmeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène 71 839 963 16 Rue de Se Entrepreneurs - Zone Industrielle la Charguia 2 - 2035 Ariana.	15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL" 16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 19. Délice Holding 20. ELBENE INDUSTRIE SA 21. Electrostar 22. Essoukna 22. Essoukna 23. EURO-CYCLES 24. Générale Industrielle de Filtration - GIF - Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges 25. Hannibal Lease S.A 26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD 27. Les Ciments de Bizerte 28. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS- Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax- Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajene 71 336 655 71 336 655 71 336 655 71 336 655 71 336 655 71 336 655 71 336 655 71 336 655 71 336 655 71 396 222 71 396 965 72 1 396 965 73 409 221 74 468 044 75 2013 Ben Arous- 76 2013 Ben Arous- 77 336 655 78 409 221 78 409 221 78 40 040 78 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40	16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis- 71 964 968 20. ELBENE INDUSTRIE SA Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE- 36 409 221 21.Electrostar Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous 71 396 222 22.Essoukna 46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS - 71 843 511 23.EURO-CYCLES Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse- 73 342 036 24. Générale Industrielle de Filtration - GIF - Km 35, GP1- 8030 Grombalia - 72 255 844 25.Hannibal Lease S.A Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac- 71 139 400 26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD 2013 Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous- 71 381 688 27. Les Ciments de Bizerte Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte- 72 510 988 28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS- Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax- 74 468 044 Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène 71 893 963 16 Rue de Se Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Afriana.	17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
19. Délice Holding 20. ELBENE INDUSTRIE SA Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous 21. Electrostar 22. Essoukna 46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS - 71 843 511 23. EURO-CYCLES Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse- 73 342 036 24. Générale Industrielle de Filtration - GIF - Xm 35, GP1- 8030 Grombalia - Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac- 71 139 400 Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. №7 71 139 400 Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. №7 71 381 686 27. Les Ciments de Bizerte Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte- 72 510 986 28. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS- Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 TURIS - 71 893 963 16 Rue des Entrepreneurs - Zone Industrielle la Charguia 2 - 2035 Ariana.	18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"		71 336 655
Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous 71 396 222 22.Essoukna 46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS - 71 843 511 23.EURO-CYCLES Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse- 73 342 036 24. Générale Industrielle de Filtration - GIF - Km 35, GP1- 8030 Grombalia - 72 255 844 25.Hannibal Lease S.A Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac- 71 139 400 26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous- 71 381 688 27. Les Ciments de Bizerte Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte- 72 510 988 28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS- Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax- 74 468 044 Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène 71 893 963 16 Rue des Entrepreneurs - Zone Industrielle la Charguia 2 - 2035 Ariana.	19. Délice Holding		71 964 969
21.Electrostar Bir El Kassâa Ben Arous 71 396 222 22.Essoukna 46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS - 71 843 511 23.EURO-CYCLES Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse- 73 342 036 24. Générale Industrielle de Filtration - GIF - Km 35, GP1- 8030 Grombalia - Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac- 71 139 400 Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. №7 26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD 71 381 688 27. Les Ciments de Bizerte Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte- 72 510 988 28. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS- Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax- Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène 71 893 963 16 Rue des Entrepreneurs - Zone Industrielle la Charguia 2 - 2035 Ariana.	20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse- Zone Brack Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse- Zone Brack Zone Industrielle Assurance Salim Industrielle Industriel	21.Electrostar		71 396 222
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF - Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac- 71 139 400 Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 72 255 844 Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 73 381 688 74 381 688 75 25 844 26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD 27 Les Ciments de Bizerte 8 Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte- 76 510 988 28 Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS- Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax- Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène 76 Rue des Entrepreneurs - Zone Industrielle la Charguia 2 - 2035 Ariana.	22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac- Z5.Hannibal Lease S.A Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous- Z6. L'Accumulateur Tunisien ASSAD Z7. Les Ciments de Bizerte Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte- Z8.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS- Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax- Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène Z7. Mes Oddern Leasing Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac- Z7. Les Ciments de la Fonte Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25.Hannibal Lease S.A du Lac- Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD 27. Les Ciments de Bizerte Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte- 28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS- Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax- Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène 71 139 400 72 510 988 73 468 044 74 468 044 75 510 988 76 68 044 77 4 68 044 78 93 963 79 63 063 063 063 063 063 063 063 063 063	24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -		72 255 844
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD -2013 Ben Arous- 71 381 688 27. Les Ciments de Bizerte Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte- 28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS- Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax- Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène 71 893 963 16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	25.Hannibal Lease S.A		71 139 400
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS- Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax- Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène 71 893 963 16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD		71 381 688
Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain 29. Modern Leasing Nord 1082 Tunis Mahrajène 71 893 963 16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29. Modern Leasing Nord 1082 Tunis Mahrajène 71 893 963 16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
Charguia 2 – 2035 Ariana.	29. Modern Leasing	Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
SU. One Tech Holding 70 102 400	00 O . Tark Half an		70.400.100
31. Placements de Tunisie -SICAF- 2, rue de Turquie -1000 TUNIS- 71 332 188			70 102 400

32.Poulina Group Holding		
	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
		70.055.005
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage- Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Khadra 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain,	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, Zl Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
OR HARVAN FARMANCA AND MARKET	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-		
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- 67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

1-2	Marc	há	ΛI	harn	atif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	lmmeuble Amir El Bouhaira, Appt.№1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

	<u> </u>	
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR" 23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
"COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200	
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" 48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de	KASSERINE-	77 478 680
Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" 50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- Avenue Taîb M'hiri -Batiment Société de la Foire	75 642 628
" SODINO SICAR"	de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah- 5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	Tunis- Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem	71 884 120
54. Société de services des Huileries	1 ^{èr} étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App №12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA" 74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM- Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis	78 638 499
International « SONEDE International »	2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie 76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
"SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX » 78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax	Avenue des Martyrs -3000 SFAX- Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D,	74 298 838
"SORITS "	2ème entresol -3000 SFAX- Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046	74 223 483
79.Société STEG International Services	Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
as OVPHAY 15	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -	
93.SYPHAX airlines	3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank -TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
			•		•

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

1083 Tunis 1083 Tunis 1083 Tunis 1083 Tunis 1083 Tunis 17, rue de l'iel de Machina 18, actions 18,	ac -Lac II C 2ème étage, ce- Les Berges du rdins du Lac II- 1053 Tunis rdins du Lac II- 1053 Tunis ier- Avenue Berges du Lac - ar- 1002 Tunis
FCP PERSONNEL UIB EPARGNE MIXTE (CEA) CAPITALISATION MAC SA Green Center- Bloc trud to Lac Constant Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les Ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les Ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les Ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les Ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les Ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les Ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les Ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les Ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les Ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les Ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - Les Ja Les Berges du Lac - 1053 Tunis Carré de l'Or - 1053 Tun	rdins du Lac II- 1053 Tunis rdins du Lac II- 1053 Tunis rdins du Lac II- 1053 Tunis ier- Avenue Berges du Lac - ar- 1002 Tunis
FCP SALAMETT PLUS	rdins du Lac II- 1053 Tunis ier- Avenue Berges du Lac - ar- 1002 Tunis
FCP SALAMETT PLUS	ier- Avenue Berges du Lac - ar- 1002 Tunis
FCP SECURITE	Berges du Lac - ar- 1002 Tunis ar- 1002 Tunis
62 FCP SMART EQUILIBRE MIXTE CAPITALISATION SMART ASSET Belvédère 63 FCP SMART EQUITY 2 MIXTE DISTRIBUTION SMART ASSET Belvédère 64 FCP UNIVERS AMBITION CEA (3) MIXTE (CEA) DISTRIBUTION FINANCIERE SCIET DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE SCIET DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE SCIET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE SCIET PU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE PU CONSEIL ET DES VIDEAU PU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE PU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE PU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE PU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION PU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION PU CONSEIL ET DE C'ADITALISATION FINANCIERE PU CONSEIL ET DE C'ADITALISATION PU CONSEIL ET DU CONSEIL ET DU CONSEIL ET DE C'ADITALISATION PU CONSEIL ET DU CONSEIL ET DE C'ADITALISATION PU CONSEIL ET DU CONSEIL ET DE C'ADITALISATION PU CONSEIL ET DU CONSEIL ET DU CONSEIL ET DE C'ADITALISATION PU CONSEIL ET DU CONSEIL ET DU CONSEIL ET DU CONSEIL ET DE C'ADITALISATION PU CONSEIL ET DU CONSEIL ET DU CONSEIL ET D	ar- 1002 Tunis
62 FCP SMART EQUILIBRE MIXTE DISTRIBUTION MANAGEMENT Selvédère SMART ASSET MANAGEMENT SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION EL PAULEURS AMBITION PLUS (3) ACTIONS DISTRIBUTION DISTRIBUTION MIXTE CAPITALISATION FCP VALEURS AL KAOUTHER MIXTE CAPITALISATION DISTRIBUTION DISTRIBUTION DISTRIBUTION DISTRIBUTION DISTRIBUTION COCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF - 1053 Tunis Rue du Lac Oubeira El Faouz - Les Berg 1053 Tunis TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis N Nord - 1082 Tunis N TUNISIE VALEURS MIXTE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS MIXTE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS MIXTE CAPITALISATION TUNISIE VALEURS MIXTE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS MIXTE TUNISIE VALEURS MIXTE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS MIXTE TUNISIE VALEURS MIXTE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS MIXTE TUNISIE VALEURS MIXTE TUNISIE VALEURS MIXTE DISTRIBUTION TRADERS INVESTMENT MANAGERS Rue du Lac Leb Residence Ines - Bo Tunis Mahrajèt Green Center- Bloct Ture Centre Under ANAGEMENT SMART ASSET MANAGEMENT SMART ASSET MIXTE DISTRIBUTION MIXTE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS MIXTE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS MIXTE DISTRIBUTION TRADERS INVESTMENT MANAGEMENT SHORT Rue du Lac Leb Residence Ines - Bo Tunis Mahrajèt Green Center- Bloct Ture du Lac Cook on ten Tune du Lac	
63 FCP SMART EQUITY 2 MIXTE DISTRIBUTION MANAGEMENT SOCIETE DU CONSEIL ET DISTRIBUTION FINANCIERE -SCIF - 1053 Tunis SOCIETE DU CONSEIL ET DISTRIBUTION FINANCIERE -SCIF - 1053 Tunis SOCIETE DU CONSEIL ET DISTRIBUTION FINANCIERE -SCIF - 1053 Tunis SOCIETE DU CONSEIL ET DISTRIBUTION FINANCIERE -SCIF - 1053 Tunis SOCIETE DU CONSEIL ET DISTRIBUTION FINANCIERE -SCIF - 1053 Tunis SOCIETE DU CONSEIL ET DISTRIBUTION FINANCIERE -SCIF - 1053 Tunis SOCIETE DU CONSEIL ET DISTRIBUTION FINANCIERE -SCIF - 1053 Tunis Rue du Lac Oubeira - 1053 Tunis CAPITALISATION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - 1053 Tunis MIXTE FCP VALEURS CEA MIXTE MIXTE CAPITALISATION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - 1053 Tunis MIXTE CAPITALISATION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - 1053 Tunis MIXTE CAPITALISATION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - 1053 Tunis MIXTE TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - 1053 Tunis MIXTE TUNISIE VALEURS TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - 1053 Tunis MIXTE TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - 1053 Tunis MIXTE TUNISIE VALEURS TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - 1053 Tunis MIXTE TUNISIE VALEURS I	ar- 1002 Tunis
FCP UNIVERS AMBITION CEA (3) MIXTE (CEA) DISTRIBUTION DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF - 1053 Tunis SOCIETE DU CONSEIL ET SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION El Faouz - Les Berg 1053 Tunis SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION El Faouz - Les Berg 1053 Tunis	
65 FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3) ACTIONS DISTRIBUTION PINANCIERE SCIF - 1053 Tunis 66 FCP VALEURS AL KAOUTHER MIXTE CAPITALISATION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis M 67 FCP VALEURS CEA MIXTE (CEA) CAPITALISATION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis M 68 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL MIXTE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis M 69 FCP VALEURS MIXTES MIXTE CAPITALISATION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis M 70 FCP VALEURS QUIETUDE 2018 MIXTE CAPITALISATION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis M 71 FCP VIVEO NOUVELLES MIXTE DISTRIBUTION TRADERS INVESTMENT MANAGERS 72 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION DISTRIBUTION	es du Lac-
67 FCP VALEURS CEA MIXTE CAPITALISATION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis M Immeuble Integra - C N	
68 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL MIXTE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis M 69 FCP VALEURS MIXTES MIXTE CAPITALISATION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis M 70 FCP VALEURS QUIETUDE 2018 MIXTE CAPITALISATION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis M 71 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES MIXTE DISTRIBUTION TRADERS INVESTMENT MANAGERS 72 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION OBLIGATAIRE CAPITALISATION DINTERMEDIATION -TSI- 73 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION MAC SA 74 FINACORP OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION DISTRIBUTION Rule du Lac Loch Ne rue du Lac Constant Lac - 1053 Tunis 74 FINACORP OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION RULE TINVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	
69 FCP VALEURS MIXTE MIXTE CAPITALISATION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - Condition Nord - 1082 Tunis Mixte TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - Condition Tunisie VALEURS Immeuble Integra - Condition Nord - 1082 Tunis Mixte Tunisie VALEURS Immeuble Integra - Condition Nord - 1082 Tunis Mixte Tunisie VALEURS Immeuble Integra - Condition Nord - 1082 Tunis Mixte Tunisie VALEURS Immeuble Integra - Condition Nord - 1082 Tunis Mixte Tunisie VALEURS Immeuble Integra - Condition Nord - 1082 Tunis Mixte Nord - 1082 Tunis Mixte Immeuble Integra - Condition Nord - 1082 Tunis Mixte Tunisie VALEURS Immeuble Integra - Condition Nord - 1082 Tunis Mixte Immeuble Integra - Condition Nord - 1082 Tunis Mixte Tunisie VALEURS Rue du Lac Lé Nawrez, Bloc C, A Les Berges du Lac- Résidence Ines - Boo Tunis Mahrajer 1080 Tunis Mixte Tunisio-Seoudienn North Africa - Finance ET Investissement In North Africa - Financorp- Rue du Lac Loch Nerue du Lac Vinderm du Lac- 1053 Tunis Rue du Lac Loch Nerue du Lac Vinderm du Lac- 1053 Tunis	entre Urbain ahrajène
70 FCP VALEURS QUIETUDE 2018 MIXTE CAPITALISATION TUNISIE VALEURS Nord - 1082 Tunis Mord - 1082 Tunis	entre Urbain ahrajène
70 FCP VALEURS QUIETOBE 2018 MIXTE CAPITALISATION TONISIE VALEURS Nord - 1082 Tunis Mord - 1082 Tunis	
71 INTRODUITES MIXTE DISTRIBUTION TRADERS INVESTMENT MANAGERS PER WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION OBLIGATAIRE CAPITALISATION OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI- TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI- TORIGONAL OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION MAC SA FINACORP OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP- Résidence Ines - Bo Terre - Centre Urbain 1080 Tunis Mahrajër Green Center- Bloc or rue du Lac Constance Lac- 1053 Tunis FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	/lahrajène
72 CAPITALISATION OBLIGATAIRE CAPITALISATION D'INTERMEDIATION -TSI-	ppartement C21, 1053 Tunis
73 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION MAC SA rue du Lac Constanc Lac- 1053 Tunis 74 FINACORP OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION FINACORP- OBLIGATAIRE DISTRIBUTION FINACORP- FINACORP- Rue du Lac Constanc Lac- 1053 Tunis Rue du Lac Loch Ne rue du Lac Winderm du Lac- 1053 Tunis	n Nord – ne
74 FINACORP OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP- Rue du Lac Loch Ne rue du Lac Winderm du Lac - 1053 Tunis	
	ere) - Les Berges
75 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION UIB FINANCE Rue du Lac Turkana Reflets du Lac - Les 1053 Tunis	
76 LA GENERALE OBLIG-SICAV OBLIGATAIRE CAPITALISATION COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	ırès –1001 Tunis
77 MAC AL HOUDA FCP MIXTE DISTRIBUTION MAC SA Green Center- Block rue du Lac Constant du Lac- 1053 Tunis	
78 MAC CROISSANCE FCP MIXTE DISTRIBUTION MAC SA Green Center- Block rue du Lac Constant du Lac- 1053 Tunis	ce- Les Berges
79 MAC ÉPARGNANT FCP MIXTE DISTRIBUTION MAC SA Green Center- Block rue du Lac Constant du Lac- 1053 Tunis	
80 MAC EPARGNE ACTIONS FCP MIXTE (CEA) DISTRIBUTION MAC SA Green Center- Block rue du Lac Constant du Lac- 1053 Tunis	ce- Les Berges
81 MAC EQUILIBRE FCP MIXTE DISTRIBUTION MAC SA Green Center- Block rue du Lac Constant du Lac- 1053 Tunis	ce- Les Berges C 2ème étage, ce- Les Berges
82 MAC HORIZON 2022 FCP MIXTE CAPITALISATION MAC SA Green Center- Block rue du Lac Constant du Lac- 1053 Tunis	ce- Les Berges C 2ème étage, ce- Les Berges C 2ème étage, ce- Les Berges
83 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION SMART ASSET MANAGEMENT 5, Rue Mustapha Sfa 1002 Tunis Belvédèr	ce- Les Berges C 2ème étage, ce- Les Berges C 2ème étage, ce- Les Berges C 2ème étage, ce- Les Berges

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL	Lac- 1053 Tunis Le Grand Boulevard du Lac- Les
		, ,		PARTNERS-MCP- MENA CAPITAL	Berges du Lac- 1053 Tunis Le Grand Boulevard du Lac- Les
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	PARTNERS-MCP-	Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

- (1) SICAV en liquidation anticipée (2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP (3) FCP en liquidation anticipée (4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

	LISTE DES FONDS D'AMORCAGE							
		Gestionnaire	Adresse					
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T					
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis					
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis					
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis					
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis					
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis					

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

			1
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
			Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
8	FCPR ONAS	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17		UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21		UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

		UNITED GULF FINANCIAL SERVICES -	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les
28	FCPR IntilaQ For Growth	North Africa	Berges du Lac, 1053 - Tunis
			Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY»,
00	FORD Lette O Fee Fee Iller	FIDEL III IN A FINIANIOF	Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
			Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
	FCPR MAXULA CROISSANCE		Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac,
32	ENTREPRISES	MAXULA GESTION	1053 - Tunis
02	ENTREI RIGEO		,
		UNITED GULF FINANCIAL SERVICES -	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{eme} étage, Les
33	FCPR Tunisian Development Fund III	North Africa	Berges du Lac, 1053 - Tunis
			5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
			B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot
		ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT &	BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	DEVELOPMENT A.T.I.D Co	Mahrajène
			10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville,
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	1002 Tunis
		·	Due du les Windermare Les Barres du Les
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31		WANGER GEOTION	1000 - Luilla
	FÇPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT		Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac
38	RÉGIONAL II	CDC Gestion	Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

^{*} Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

۸	V	/I C	, L	C	$\mathbf{\cap}$		ΓES
н	· v	46) L	J	u	•	

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

GIF FILTER S.A

Siège social : Route de Sousse KM 35, GROMBALIA, 8030

La société « GIF FILTER S.A », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

Bilan arrêté au 31 Décembre 2017

ACTIFS	Notes	31 Décembre 2017	31 décembre 2016
CTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		376 669	376 169
Moins: amortissements		(371 992)	(357 313)
	3	4 677	18 856
Immobilisations corporelles		20 480 939	19 807 036
Moins: amortissements		(13 692 353)	(13 313 545)
	3	6 788 586	6 493 491
Immobilisations financières		179 095	176 314
Moins : provisions		(50 000)	(50 000)
	5	129 095	126 314
Autres actifs non courants	4	545 772	875 217
Total des actifs non courants		7 468 130	7 513 878
CTIFS COURANTS Stocks		5 173 067	6 283 489
Moins : provisions		(259 440)	(259 440)
	6	4 913 628	6 024 049
Clients et comptes rattachés		6 567 789	5 325 007
Moins : provisions		(2 485 609)	(2 343 020)
·	7	4 082 180	2 981 987
Autres actifs courants		2 924 109	2 718 339
Moins : provisions		(82 364)	(82 364)
	8	2 841 745	2 635 974
Placements et autres actifs financiers	9	4 395 745	4 369 149
Liquidités et équivalents de liquidités	10	34 342	71 131
Total des actifs courants		16 267 639	16 082 290
		23 735 769	23 596 168

^(*) Retraitement en Pro forma

Bilan arrêté au 31 Décembre 2017

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31 Décembre 2017	31 décembre 2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		10 563 994	10 563 994
Réserves		3 603 927	3 603 927
Autres capitaux propres		(2 862 982)	(747 150)
Résultats reportés		7 097	7 097
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		11 312 036	13 427 868
Résultat net de l'exercice		(639 245)	(2 296 167)
Total des capitaux propres avant affectation	11	10 672 791	11 131 701
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilés		2 067 448	1 549 939
Total des passifs non courants	12	2 067 448	1 549 939
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	2 934 540	2 935 627
Autres passifs courants	14	1 610 111	1 481 752
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	6 450 880	6 497 148
Total des passifs courants		10 995 531	10 914 528
Total des passifs		13 062 978	12 464 467
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		23 735 769	23 596 168

Etat de résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2017

DESIGNATION	Notes	31 Décembre 2017	31 décembre 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	16	13 780 449	11 724 722
Autres produits d'exploitation	17	104 407	27 763
Total des produits d'exploitation		13 884 856	11 752 485
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours	26	455 645	(879 808)
Variation des stocks de matières premières et consommables	18	654 777	215 169
Achats de matières premières et consommables	18	5 666 449	6 823 237
Achats d'approvisionnements consommés	19	404 227	392 420
Charges du personnel	20	4 252 320	4 726 301
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	1 397 920	1 063 723
Autres charges d'exploitation	22	1 366 548	1 345 417
Total des charges d'exploitation		14 197 885	13 686 459
RESULTAT D'EXPLOITATION		(313 029)	(1 933 974)
Charges financières nettes	23	(1 086 017)	(841 842)
Produits des placements	26	502 879	518 458
Autres gains ordinaires	24	297 296	40 783
Autres pertes ordinaires	25	(11 002)	(52 180)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		(609 873)	(2 268 755)
Impôt sur les sociétés	26	(29 372)	(25 912)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		(639 245)	(2 294 667)
Eléments extraordinaires		-	(1 500)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(639 245)	(2 296 167)

Etat des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 Décembre 2017

DESIGNATION	Notes	31 Décembre 2017	31 décembre 2016
LUX DE TRESORERIE LIE A L'EXPLOITATION			
Résultat net		(639 245)	(2 296 167)
sjustements pour			
Amortissements		929 083	787 839
Provisions		147 621	176 621
Reprise de provision		(8 230)	(13 855)
Quotes-parts des subventions d'investissement		(83 573)	(6 707)
Régularisation des immobilisation			
Résorption des charges à répartir		329 445	113 118
<u>'ariations des :</u>			
Stocks	27	1 110 421	(664 639)
Créances	27	(1 242 782)	1 021 970
Autres Actifs	27	(205 770)	(1 276 977)
Fournisseurs et autres dettes	27	263 444	618 206
Plus ou moins values de cessions		(272 400)	(11 317)
lux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation		328 015	(1 551 907)
LUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelle et incorporelle		(1 339 775)	(691 643)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation. corporelle. et incorporelle		272 400	305 819
Déncaissements (Décaissements)provenant de la cession (l'acquisition) d'immob. financières		(2 782)	102 170
Décaissement provenant des autres actifs non courants		-	(988 335)
lux de trésorerie provenant de (affecté aux) activités d'investissements		(1 070 158)	(1 271 989)
LUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distribution			(500)
Encaissements d'emprunts		1 365 860	(,
Remboursement d'emprunts		(719 856)	(228 125)
Enaissement Décaissement CNT		431 646	937 374
lux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement		1 077 649	708 749
lux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de placements		(26 596)	1 359 049
Variation de trésorerie		308 911	(756 099)
résorerie au début de l'exercice		(1 424 705)	(668 606)
résorerie à la clôture de l'exercice	28	(1 118 993)	(1 424 705)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION DE LA SOCIETE :

Dénomination de la société : Générale industrielle de filtration "GIF FILTER S.A "

Forme juridique : Société Anonyme

Secteur d'activité : Industriel Date de création : 1980

Siège social : Route de Sousse Km 35 Grombalia, 8030

Capital social : 10 563 994 DT divisé en 10 563 994 actions de 1 DT chacune Sites industriels : Une usine sise à la route de Sousse Km 35, GROMBALIA, 8030

N° registre de commerce : B139271997 Matricule fiscal : 6874 / X /A /000

II- REFERENTIEL COMPTABLE:

Les états financiers de la société GIF FILTER S.A sont élaborés et présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux normes comptables actuellement en vigueur.

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1 PRESENTATION DES COMPTES DE LA SOCIETE

Les comptes de la Société GIF FILTER S.A , dont l'activité consiste en la fabrication des filtres conçus pour toutes les gammes de véhicules de transport, sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

Les notes aux états financiers reprennent le détail des principales rubriques comptables.

1.2 PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la Société GIF FILTER S.A est tenue sur micro-ordinateur par l'application SAGE. Elle permet d'éditer périodiquement :

- le Grand livre des comptes ;
- la Balance générale des comptes ;
- le bilan :
- l'état de résultat ;
- l'état des flux de trésorerie :

1.3 IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est assujettie au taux d'impôt de 25% au 31/12/2017.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

1.4 UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la Société GIF FILTER S.A sont libellés en Dinar Tunisien.

1.5. REVENUS

Les revenus provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque :

- -L'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages substantiels inhérents à la propriété des biens.
- -Le montant du revenu peut être évalué de façon fiable ;
- -Il est probable que des avantages économiques liés à l'opération iront à l'entreprise ; et
- -Les coûts de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

1.6. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors taxe. Elles sont amorties selon leur durée de vie estimée selon le mode linéaire sur la base des taux suivants :

	Logiciels informatiques	33%
	Construction	5%
	Matériel et outillage industriel	15%
	Matériel de transport	20%
	Installations Générales, Agencements	15%
	Aménagements, installations divers	15%
	Equipements de bureau	20%
•	Matériel informatique	33%
•	Mobilier	20%
	Emballages commerciaux	20%

1.7. OPERATIONS CONCLUES EN MONNAIES ETRANGERES

A la date de clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date déterminé par la Banque Centrale de Tunisie au 31/12/2017.

1.8. LES STOCKS

Les stocks sont évalués, au 31 Décembre 2017, comme suit :

- Les matières premières et consommables ainsi que les pièces de rechange sont valorisées au coût d'achat moyen pondéré, tous frais inclus.
- Les stocks de produits finis sont valorisés au coût moyen de production.
- Les produits semi finis sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.

• La dépréciation des stocks est calculée suivant l'évaluation des articles à rotation lente.

1.9. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES DE PRESENTATION

Au 31/12/2017, la société GIF FILTER S.A, a opéré les changements de méthodes comptables suivants, pour améliorer la présentation Du bilan et de l'état des flux de trésorerie. Les principaux retraitements effectués sur les données comparatives de 2016, se présentent comme suit :

-Les placements en billets de trésorerie ont été présentés au 31/12/2017, parmi les placements et autres actifs financiers alors qu'à fin 2016, ils figuraient parmi les liquidités et équivalents de liquidités pour un montant de 4 200 000 DT.

-De ce fait la trésorerie du début et de fin d'exercice 2016, les flux de trésorerie provenant des activités de placement ont été corrigés en conséquence au niveau de l'état des flux de trésorerie.

NOTE 2 - ETENDUE DE LA MISSION

L'examen des états financiers de la Société GIF FILTER S.A, arrêtés au 31 Décembre 2017, a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Dans ce cadre, il a été procédé notamment à :

- La vérification du respect des principes comptables préconisés par le Système Comptable des Entreprises;
- La vérification des informations données dans les notes aux états financiers arrêtées au Décembre 2017 ;
- La circularisation des Fournisseurs, Clients, Banques, Assurances et Avocats ;
- L'évaluation des créances et des dettes de la Société et le contrôle de leur dénouement sur la période postérieure au 31 Décembre 2017 ;
- La vérification des états de rapprochement bancaire établis par la Société ;
- La revue globale des déclarations fiscales et sociales ; et
- L'examen, par sondages, des pièces justificatives des imputations comptables.

NOTES SUR LES POSTES DES ETATS FINANCIERS

<u>I- LES POSTES DU BILAN</u>

Note 3: <u>Immobilisations incorporelles et corporelles</u>

Les immobilisations corporelles et incorporelles, nettes d'amortissements, s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 6 793 262 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	2016
Logiciels	376 669	(371 992)	4 677	376 169
Amort Immo Incorp				
Total des immobilisations incorporelles	376 669	(371 992)	4 677	376 169
Terrain	1 904 546	-	1 904 546	1 904 546
Construction	2 719 773	(2 227 243)	492 531	2 623 123
Matériel et outillage	3 221 899	(3 221 863)	35	3 253 899
Ag. Aménagement et installation	1 254 655	(1 168 423)	86 232	1 245 038
Amortissement Ag. Aménagement et installation			-	
Matériel industriel	6 459 336	(4 008 210)	2 451 126	6 104 479
Outillage industriel	1 484 899	(1 158 413)	326 486	1 460 256
Ag. Aménagement et installation divers	670 323	(532 516)	137 807	648 562
Matériel de transport	88 347	(88 347)	-	113 375
Matériel de transport de biens	25 917	(20 432)	5 486	426 651
Équipement de bureau	273 982	(253 328)	20 654	284 937
Matériel informatique	526 080	(499 362)	26 717	552 926
Amortissement Matériel informatique			-	
Emballages commerciaux	61 900	(61 900)	-	61 900
Amortissement Emballages commerciaux			-	
Immobilisation corporelle en cours	291 429	-	291 429	291 429
Amortissement Immobilisation corporelle en cours			-	
Immobilisation a statut juridique	1 497 852	(452 315)	1 045 537	835 916
Total des immobilisations corporelles	20 480 939	(13 692 353)	6 788 586	19 807 036
Total	20 857 607	(14 064 345)	6 793 262	20 183 205

Note 3-1 Tableau des immobilisations et des amortissements

		Valeurs	brutes			Amortis	sements		
	01/01/2017	<u>Acquisitions</u>	<u>Cessions</u>	31 Décembre 2017	01/01/2017	<u>Dotations</u>	Cessions	31 Décembre 2017	<u>VCN</u>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	376 168,747	500,000	-	376 668,747	357 312,733	14 679,423		371 992,156	4 676,591
Logiciels	376 168,747	500,000		376 668,747	357 312,733	14 679,423		371 992,156	4 676,591
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 807 036,386	1 209 498,159	(535 595,990)	20 480 938,555	13 313 545,160	914 403,767	(535 595,990)	13 692 352,937	6 788 585,618
Terrain	1 904 545,639	-		1 904 545,639				-	1 904 545,639
Construction	2 623 123,293	96 650,000		2 719 773,293	2 135 540,803	91 701,806		2 227 242,609	492 530,684
Matériel et outillage	3 253 898,524	-	(32 000,000)	3 221 898,524	3 253 802,623	60,569	(32 000,000)	3 221 863,192	35,332
Ag. Aménagement et installation	1 245 037,630	9 616,930		1 254 654,560	1 125 440,567	42 982,120		1 168 422,687	86 231,873
Matériel industriel	6 104 479,360	382 409,469	(26 603,042)	6 460 285,787	3 644 304,339	390 508,316	(26 603,042)	4 008 209,613	2 452 076,174
Outillage industriel	1 460 256,291	23 692,704		1 483 948,995	1 071 887,188	86 573,636		1 158 460,824	325 488,171
Ag. Aménagement et installation divers	648 562,231	21 761,215		670 323,446	504 656,367	27 812,501		532 468,868	137 854,578
Matériel de transport	113 374,908	-	(25 027,648)	88 347,260	113 374,908	-	(25 027,648)	88 347,260	-
Matériel de transport de biens	426 650,546	210,000	(400 943,185)	25 917,361	413 961,700	7 413,245	(400 943,185)	20 431,760	5 485,601
Équipement de bureau	284 936,657	4 003,890	(14 958,136)	273 982,411	260 901,581	7 384,716	(14 958,136)	253 328,161	20 654,250
Matériel informatique	552 926,447	9 217,436	(36 063,979)	526 079,904	511 359,054	24 067,369	(36 063,979)	499 362,444	26 717,460
Emballages commerciaux	61 900,310	-		61 900,310	61 900,310	-		61 900,310	-
Immobilisation corporelle en cours	291 428,846	-		291 428,846	-	-		-	291 428,846
Immobilisation a statut juridique	835 915,704	661 936,515		1 497 852,219	216 415,720	235 899,487		452 315,207	1 045 537,012
<u>Total</u>	20 183 205,133	1 209 998,159	(535 595,990)	20 857 607,302	13 670 857,893	929 083,190	(535 595,990)	14 064 345,093	6 793 262,209

Note 4 : <u>Autres actifs non courants</u>

Les autres actifs non courants correspondent à des charges à répartir représentant les indemnités de licenciement versées par la société à ces ex-salariés conformément à la décision de la commission régionale de licenciement.

Désignation
Valeur brute des charges à répartir
Résorptions des charges à répartir
Total net

31 Décembre 2017	
988 335	
(442 563)	
545 772	

31 décembre 2016
988 335
(113 118)
875 217

Var.
-
(329 445)
(329 445)

Note 5 : <u>Immobilisations financières</u>

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 129 096 dinars contre 126 314 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	
Titres "AXESS"	
Titres "BTS"	
Titres "CDF"	-
Dépôts et cautionnement versés	
Fonds de garantie	
Total brut	
Provisions sur titres	-
Total net	

31 Décembre 2017
99 000
20 000
50 000
10 096
-
179 096
(50 000)
129 096

31 décembre	
201	6
	99 000
	20 000
	50 000
	7 314
	-
	176 314
	(50 000)
	126 314

	Var.				
				-	
				-	
				-	
		2	78	32	
				-	
		2	78	32	
				-	
		2	78	32	

Note 6 : Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 4 913 628 dinars contre 6 024 049 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation		
Stocks de matières premières & fournitures		
Stocks de produits finis		
Stocks de produits semi finis		
Stocks de pièces de rechange et d'emballages		
Total		
Provisions pour dépréciation des stocks		
Total net		

3	1 décembre 2016
	2 683 257
	2 821 257
	252 848
	526 126
	6 283 489
	(259 440)
	6 024 049

Var.
(647 564)
(541 418)
85 773
(7 213)
(1 110 421)
-
(1 110 421)

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 4 082 180 dinars contre 2 981 987 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation		
Clients locaux		
Clients étrangers		
Clients, effets à recevoir		
Clients douteux		
Clients, chèques et effets impayés		
Clients, chèques en caisse		
Total brut		
Provisions pour dépréciation des comptes clients		
Total net		

31 Décembre 2017
1 734 721
1 805 822
22 017
2 457 351
222 391
325 488
6 567 789
(2 485 609)
4 082 180

31 décembre 2016		
1 331 595		
1 138 710		
45 462		
2 323 180		
262 444		
223 615		
5 325 007		
(2 343 020)		
2 981 987		

Var.
403 126
667 112
(23 445)
134 171
(40 053)
101 872
1 242 782
(142 589)
1 100 193

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 2 841 745 dinars contre 2 635 974 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation		
Fournisseurs, Avances et Acomptes		
Personnel		
Etat, impôts et taxes		
Sociétés du groupe		
Charges constatées d'avance		
Compte Transit Affacturage		
Avance sur Emprunt CNAM		
Compte d'attente débiteur		
Autres Comptes D'actif		
Total brut		
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		
Total net		

31 Décembre 2017	31 décembre 2016
47 622	161 383
73 639	94 542
683 691	587 191
1 930 823	1 741 010
55 108	71 934
-	-
81 217	-
-	10 270
52 009	52 009
2 924 109	2 718 339
(82 364)	(82 364)
2 841 745	2 635 974
	-

e	Var.
383	(113 761)
542	(20 903)
191	96 500
010	189 813
934	(16 826)
-] [-
-] [81 217
270	(10 270)
009	00
339	205 770
364)	-
974	205 770

Note 9 : Placements et Autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 4 395 745 dinars contre 4 369 149 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	
Effets et chèques remis à l'encaissement	
Effets et chèques à l'escompte	
Fond de garantie	
Placements UIB	
Placements Amen Bank	
Total brut	

31	décembre 2016
	60 962
	6 288
	101 898
	800 000
	3 400 000
	4 369 149

Var.
(43 998)
95 860
(25 266)
-
-
26 596

Note 10 : <u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 34 342 dinars contre 71 131 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	
Placements Audio com	
Placements Ets Med Loukil	
Banques	
Caisses	
Total	

31 Décembre 2017
-
-
31 739
2 602
34 342

31 décembre 2016	
-	
-	
67 808	
3 323	
71 131	

,	Var.
	-
	-
	(36 069)
	(721)
	(36 789)

Note 11 : <u>Capitaux propres</u>

Les capitaux propres s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 10 672 791 dinars contre 11 131 701 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	
Capital social	
Réserves légales	
Réserves statutaires	
Réserves pour réinvestissements	
Réserves pour fonds social	
Réserves de régularisation du cours	
Autres réserves	
Résultats reportés	
Reports déficitaires	
Amortissements différés	
Réserve spéciale de réévaluation	
Subvention d'investissement	
Résorption subventions	
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	
Résultat net de l'exercice	
Total des capitaux propres avant affectation	

31 Décembre 2017
10 563 994
1 035 317
1 174 552
1 076 088
176
250 000
67 795
7 097
(1 993 903)
(1 581 839)
523 512
1 615 270
(1 426 021)
11 312 036
(639 245)
10 672 791

31 décembre 2016
10 563 994
1 035 317
1 174 552
1 076 088
176
250 000
67 795
7 097
(485 575)
(794 000)
523 512
1 351 362
(1 342 449)
13 427 868
(2 296 167)
11 131 701

Var.
-
-
-
-
-
-
-
-
(1 508 328)
(787 839)
-
263 908
(83 572,751)
(2 115 832)
1 656 922
(458 910)

Le tableau de mouvements des capitaux propres se présente comme suit :

Note 11-1 Tableau des mouvements des capitaux propres arrêté au 31 Décembre 2017

DESIGNATION	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Autres réserves	Résultats reportés	Amortissements différés	Réserve spéciale de réévaluation	Subvention d'investissement	Résorption subventions	Résutat de l'exercice	Total
Soldes au Var.	10 563 994	1 035 317	176	2 568 435	(478 479)	(794 000)	523 512	1 351 362	(1 342 449)	(2 296 167)	11 131 701
55.555 du Vai.	10 303 774	1 003 317	170	2 300 433	(470 477)	(174 000)	323 312	1 331 302	(1 042 447)	(2270 107)	11 131 701
Affectation du résultat 2016 décidée par l'AGO du 19/06/2017 Résorption des subventions d'investissement Résultat de l'exercice					(1 508 328)	(787 839)		263 908	(83 573)	2 296 167 (639 245)	180 335 (639 245)
Soldes au 31 Décembre 2017	10 563 994	1 035 317	176	2 568 435	(1 986 806)	(1 581 839)	523 512	1 615 270	(1 426 021)	(639 245)	10 672 791
Soldes ad 31 Decembre 2017	10 303 774	1 033 317	170	2 300 433	(1 700 000)	(1 301 037)	323 312	1013270	(1 420 02 1)	(037 243)	10 072 771
	10 563 994	1 035 317	176	2 568 435	(1 986 806)	(1 581 839)	523 512	1 615 270	(1 426 021)	(639 245)	10 672 791

Note 12 : <u>Emprunts et dettes assimilées</u>

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 2 067 448 dinars contre 1 549 939 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation
Emprunts bancaires
Crédit leasing
Total

31 Décembre 2017					
1 489 169					
578 278					
2 067 448					

31 décembre 2016						
1 280 000						
269 939						
1 549 939						

Var.					
	209 169				
	308 339				
	517 508				

Note 12-1 Tableau des emprunts arrêté au 31 Décembre 2017

	Montant de	Encours au 31 décembre 2016			Mou	vements de la pér	iode	Encours au 31 Décembre 2017		
Désignation	crédit	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Total	Additions de la période	Remboursement	Reclassement	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Total
Emprunt BT	1 600 000	1 280 000	320 000	1 600 000	320 000	426 668	302 226	1 191 106	302 226	1 493 332
Emprunt AB	280 000			0	280 000	34 851	51 009	194 140	51 009	245 149
Emprunt CNAM	103 923		0	0	103 923	0	0	103 923	0	103 923
Total des emprunts bancaires	1 983 923	1 280 000	320 000	1 600 000	703 923	461 519	353 235	1 489 169	353 235	1 842 404
Emprunt leasing Attijari 410850	94 343	0	5 949	5 949	0	5 949	0	0	0	0
Emprunt leasing Attijari 471680	170 378	21 325	60 200	81 525	0	60 200	21 324	1	21 324	21 325
Emprunt leasing Attijari 476540	49 037	26 165	15 587	41 752	0	15 587	17 049	9 116	17 049	26 165
Emprunt leasing Attijari 476570	45 582	12 596	15 503	28 099	0	15 503	12 596	0	12 596	12 596
Emprunt leasing Attijari 543440	50 067	29 467	15 679	45 146	0	15 679	17 149	12 318	17 149	29 467
Emprunt leasing Attijari 533300	224 066	180 386	37 716	218 102	0	37 716	41 254	139 132	41 254	180 386
Emprunt leasing Hannibalis 430600	112 779		0	0	112 779	34 568	37 276	40 936	37 276	78 211
Emprunt leasing Hannibalis 432910	40 450		0	0	40 450	21 116	8 830	10 504	8 830	19 334
Emprunt leasing Hannibalis 453610	93 420		0	0	93 420	11 723	16 778	64 919	16 778	81 697
Emprunt leasing Hannibalis 456620	415 288		0	0	415 288	40 296	73 637	301 354	73 637	374 991
Total des emprunts leasing	1 295 410	269 939	150 634	420 573	661 937	258 337	245 893	578 280	245 893	824 173

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 2 934 540 dinars contre 2 935 627 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	
Fournisseurs locaux	
Fournisseurs étrangers	
Fournisseurs, effets à payer	
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	
Fournisseurs d'exploitation	
Fournisseurs, chèques à payer	
Fournisseurs, factures non parvenues	
Total	

31 Décembre 2017	31 décembre 2016
1 191 476	1 586 690
795 956	262 959
833 149	537 374
35 071	35 071
-	129 777
-	-
22 366	61 449
56 522	322 307
2 934 540	2 935 627

Var.
(395 215)
532 997
295 775
-
(129 777)
-
(39 083)
(265 784)
(1 087)

Note 14 : <u>Autres passifs courants</u>

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 1 610 111 Dinars contre 1 481 752 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	
Clients étrangers	
Personnel	
Etat, impôts et taxes	
Sociétés du groupe	
Dividendes à payer	
CNSS et organismes sociaux	
Charges à payer	
Produits constatés d'avance	
Créditeurs divers	
Total	

31 Décembre 2017
-
312 217
571 816
2 370
10 186
439 514
240 994
33 014
(00)
1 610 111

31 décembre 2016
18 226
315 812
349 998
1 862
10 186
352 692
375 711
57 266
-
1 481 752

Var.
(18 226)
(3 595)
221 818
508
-
86 822
(134 717)
(24 252)
(00)
128 358

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 6 450 880 dinars contre 6 497 148 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation
Échéances à moins d'un an sur emprunts
Financements de stocks
Financements en devises
Préfinancement export
Autres crédits à court terme
Banques
Total

31 Décembre 2017
599 128
800 000
792 801
874 000
2 231 616
1 153 335
6 450 880

31 décembre 2016
470 634
360 000
1 151 176
400 000
2 619 502
1 495 836
6 497 148

Var.
128 494
440 000
(358 375)
474 000
(387 886)
(342 501)
(46 268)

<u>II- LES POSTES DE L'ETAT DU RESULTAT</u>

Note 16 : Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 13 780 449 dinars contre 11 724 722 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation
Ventes locales
Ventes à l'export
Ventes en suspension
Ventes déchets
RRR sur ventes
Total

31 Décembre 2017
11 055 429
2 910 177
-
26 385
(211 542)
13 780 449

31 décembre 2016
2016
9 629 075
2 304 309
1 003
27 583
(237 248)
11 724 722

Var.
1 426 354
605 868
(1 003)
(1 198)
25 706
2 055 727

Note 17 : <u>Autres produits d'exploitation</u>

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 104 407 dinars contre 27 763 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation
QP des subventions d'investissement
Autres
Total

31 Décembre 2017
83 573
20 834
104 407

31	décembre 2016
	6 707
	21 057
	27 763

Var.
76 866
(222)
76 644

Note 18 : Achats consommés de matières et consommables

Les achats consommés de matières et consommables s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 5 666 449 dinars contre 6 823 237 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation
Achats de matières premières et accessoires
Achats de matières consommables
Achats d'études et de prestations
Frais sur achats
Total
Variation des stocks de matières premières et
consommables
Total

31 Décembre 2017	
4 182 246)
1 095 072	,
	-
389 131	
5 666 449	,
654 777	,
6 321 226	,

2016
5 323 827
1 163 384
-
336 026
6 823 237
215 169
7 038 405

Var.
(1 141 581)
(68 312)
-
53 105
(1 156 787)
439 608
(717 179)

Note 19: Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 404 227 dinars contre 392 420 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	
Electricité et Gaz	
Eau	
Carburant	
Autres	
Total	

31 Décembre 2017
215 671
6 572
137 907
44 077
404 227

31 décembre 2016
208 419
8 890
138 373
36 738
392 420

Var.
7 252
(2 318)
(466)
7 339
11 807

Note 20 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 4 252 320 dinars contre 4 726 301 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation
Salaires et compléments de salaires
Charges sociales
Autres charges de personnel
Total

31 Décembre 2017
3 275 835
596 428
380 058
4 252 320

31 décembre 2016
3 589 184
696 893
440 224
4 726 301

Var.
(313 350)
(100 465)
(60 166)
(473 981)

Note 21 : <u>Dotations aux amortissements at aux provisions</u>

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 1 397 920 dinars contre 1 063 723 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks
Dotations pour résorption des charges à répartir
Dotations aux provisions pour risques et charges
Reprises sur provisions des comptes clients
Total

31 Décembre 2017	
14 679	
914 404	
147 621	
-	
329 445	
-	
(8 230)	
1 397 920	
	_

31 décemb	ore
2016	
16	389
921	719
72	338
67	133
	-
	-
(13 8	355)
1 063	723

Var.
(1 709)
(7315)
75 283
(67 133)
329 445
-
5 625
334 197

Note 22 : <u>Autres charges d'exploitation</u>

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 1 366 548 dinars contre 1 345 417 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Location	32 061	32 534	(473)
Entretien et réparation	150 008	117 791	32 217
Primes d'assurances	127 632	102 302	25 331
Etudes, recherche et divers services extérieurs	185 526	217 524	(31 997)
Total des services extérieurs	495 227	470 151	25 077
Personnel extérieurs à l'entreprise	-	-	-
Honoraires et rémunération d'intermédiaire	176 492	191 615	(15 123)
Publicité, publications et relations publiques	163 153	217 409	(54 255)
Frais de transport	115 331	84 593	30 738
Déplacements, missions et réceptions	203 917	125 758	78 160
Frais postaux et de télécommunication	58 358	71 016	(12 657)
Jetons de présence	50 000	72 000	(22 000)
Autres	-	-	-
Total des autres services extérieurs	767 252	762 390	4 862
TFP & FOPROLOS	65 386	69 447	(4 061)
TCL	6 424	10 694	(4 270)
Droits d'enregistrements et de timbres	12 334	19 701	(7 367)
Taxes sur les véhicules	11 260	9 980	1 280
Autres droits	8 664	3 054	5 610
Total des impôts et taxes	104 068	112 876	(8 808)
Total des autres charges d'exploitation	1 366 548	1 345 417	21 131

Note 23 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 1 086 017 dinars contre 841 842 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
Intérêts des comptes courants	107 592	94 173	13 419
Intérêts des billets de trésorerie	162 195	165 951	(3 755)
Intérêts sur emprunts	63 340	23 078	40 262
Intérêts des autres dettes	301 492	267 667	33 825
Commissions bancaires	73 591	81 989	(8 398)
Autres intérêts	220 892	162 198	58 694
Pertes de change	431 293	225 756	205 537
Gains de change	(273 642)	(177 559)	(96 083)
Produits financiers	(736)	(1 410)	674
Total	1 086 017	841 842	244 175

Note 24 : <u>Autres gains ordinaires</u>

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 297 296 dinars contre 40 783 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation
Produits nets sur cession d'immobilisations
Gains sur éléments non récurrents
Total

31 Décembre 2017
272 400
24 896
297 296

31 décembre 2016
11 400
29 383
40 783

Var.
261 000
(4 488)
256 512

Note 25: Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 11 002 dinars contre 52 180 dinars au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation
Charges nettes sur cession d'immobilisations
Pertes sur éléments non récurrents
Total

31 Décembre 2017	
	-
11 002	2
11 002	2

31 décer 2016		e
		83
	52	097
	52	180

Var.
(83)
(41 095)
(41 178)

Note 26 : <u>Autres notes</u>

Désignation
Produits des placements
Variation des stocks de produits finis
Impôt
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES

3	1 Décembre 2017
	502 879
	455 645
	29 372
	-

31 décembre 2016
518 458
(879 808)
25 912
-

Var.
(15 579)
1 335 452
3 460
-

III- LES POSTES DE L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 27 : Variation des éléments du BFR

Désignation		
Stocks		
Clients et comptes rattachés		
Autres actifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres passifs courants et financiers		

31 Décembre 2017				
	5 173 067			
	6 567 789			
	2 924 109			
	2 899 469			
	1 599 925			

31 décembre 2016				
6 283 489				
5 325 007				
2 718 339				
2 770 779				
1 471 566				

Variation				
1 110 421				
(1 242 782)				
(205 770)				
128 690				
128 358				

Note 28 : <u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>

Désignation		
Liquidités et équivalents de liquidités		
Concours bancaires		
Trésorerie fin de l'exercice		

31 Décembre 2017			
34 342			
(1 153 335)			
(1 118 993)			

Var.
(36 789)
342 501
305 712

Note 29: Note sur les engagements hors bilan

Au 31 Décembre 2017, les engagements hors bilan de la société "GIF Filter SA", se présentent comme suit :

- 1) Des créances remises à l'escompte pour un montant de 2 871 588 DT;
- 2) Garanties constituées en faveur de la BT (Emprunt de 1 600 000 DT, crédit de gestion de jusqu'à concurrence de 1 555 000 DT, extension de crédit jusqu'à concurrence de (765 000 DT) .
- A) Hypothèque de la totalité de la propriété sise à Sfax d'une superficie de 825 m² objet du titre foncier numéro 45942 ;
- B) Nantissement de l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce consistant en l'unité de fabrication de filtres sis à Grombalia inscrit sous le numéro de B139271997;
- C) Nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel énuméré et décrit aux factures pro-forma jointes au contrat d'emprunt.
- 3) Des crédits document financement en devise 792 801 DT
- 4) un nantissement de matériel en 1er rang en faveur de l'Amen Banque (Emprunt de 280 000DT)

NOTE 30- NOTE SUR LES PARTICIPATIONS ET PLACEMENTS

30-1/ liste des participations :

Ci-dessous la liste des titres de participations détenus par la société GIF FILTER S.A au 31/12/2017 :

DESIGNATION	Montant	provision
BTS	20 000	0
CDF	50 000	50 000

30-2/ Liste des participations détenus sur les sociétés filiales

Ci-dessous la liste des titres de participations détenus sur les sociétés filiales, par la société GIF FILTER S.A au 31/12/2017 :

DESIGNATION	Montant	provision	% de détention
GIF DISTRIBUTION	99 000	0,000	99%

30-3/ Placements non encore échues au 31/12/2017 :

DESIGNIATION	Société convention	Date Début	Période Placement	Date Fin	Montant
PLACEMENT UIB	MISS	07/12/2017	90	07/03/2018	400 000
PLACEMENT UIB	ETS MED LOUKIL	04/12/2017	60	02/02/2018	400 000
SOUS-TOTAL UIB					800 000
AUDIOCOM	AUDIOCOM	01/12/2017	31	31/12/2017	200 000
ETS MED LOUKIL	ETS MED LOUKIL	01/12/2017	31	31/12/2017	600 000
SOUS-TOTAL ATTIJARI					800 000
PLACEMENT AB	MIDCO	26/11/2017	30	26/12/2017	500 000
PLACEMENT AB	AUDIOCOM	10/11/2017	90	08/02/2018	300 000
PLACEMENT AB	LIG	13/11/2017	90	11/02/2018	1 000 000
MIDCO	MIDCO	01/12/2017	31	31/12/2017	100 000
PLACEMENT AB	LIG	23/11/2017	60	22/01/2018	1 600 000
SOUS-TOTAL AMEN BANK					3 500 000
LIG	LIG	01/12/2017	31	31/12/2017	668 407
LOUKIL COM	LOUKIL COM	01/12/2017	31	31/12/2017	112 000
MIG ENGINEERING	MIG ENGINEERING	01/12/2017	31	31/12/2017	46 759
SOUS-TOTAL STUSID					827 166
TOTAUX					5 927 166

Durant l'exercice 2017, les produits des placements sont de 502 879 DT.

Note 31 : Note sur les parties liées

1/ La société GIF FILTER S.A a réalisé, au cours de l'année 2017, les opérations suivantes :

Ventes à des sociétés appartenant au même groupe en DT (HT)

Enomic Auto	Ets Med	Med	Trucks	Inter
	Loukil Et Cie	Équipement	Gros	parts
180 435.550	12 716.250	397.608	2 625.853	1 734.570

Achats auprès des sociétés appartenant au même groupe en DT (HT)

GIF Distribution	Aures Auto Citroën	Groupe audio com.	ECONOMIC AUTO
1 027 273.875	6 364.321	3 066,575	9 449.567

2/ Les soldes débiteurs et créditeurs des sociétés du groupe chez la société GIF FILTER S.A. se détaillent, au 31/12/2017, comme suit :

	Solde au 31/12/2017 (En DT)		
Société	Client	Fournisseur Et Effets à payer	
GIF Distribution	90 153	465 075	
Economic Auto	31 915	355	
Ets Med Loukil Et Cie	7 440	-	
Inter Equipement	1 498	-	
Trucks Gros	367	-	
Inter parts	1 681	-	
Groupe Audio Com	1	2 948	
Loukil Management conseil	1	4 294	
Audio Com	-	2 843	
Aures Auto	-	9 878	
Total	133 055	485 393	

- -Lors de l'exercice 2017, la société GIF FILTER a acquis du matériel de transport par voie de leasing, auprès des sociétés du même groupe, Aures Auto et Economic Auto pour un montant total hors taxes de 661 937 DT.
- -La société GIF FILTER a souscrit au cours l'exercice 2017, à l'émission de billets de trésorerie effectuée par certaines sociétés du même groupe et domiciliées auprès des banques UIB, ATTIJARI BANK, Amen Bank et STUSID. (Voir détail de la note 30-3 : liste des placements).
- -Egalement, les soldes de prêts octroyés par la société GIF FILTER à certaines sociétés de groupe se présentent au 31/12/2017 au niveau de la note 30-3 : Liste des placements)

NOTE 32- NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société « GIF FILTER S.A » n'a pas enregistré entre la date de clôture et la date de publication des états financiers, des événements qui risqueraient d'entrainer des modifications importantes de l'actif ou du passif du nouvel exercice et qui pourraient d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

NOTE 33- RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

		<u>2017</u>	<u>2016</u>
Résultat net		(639 245)	(2 296 167)
Résultat net attribuable aux actions ordinaire	es	(639 245)	(2 296 167)
Nombre moyen d'actions ordinaires en circu	lation (*)	10 563 994	10 563 994
	Résultat par action :	(0,061)	(0,217)

Note 33 SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Exercice clos le 31 Décembre 2017

(Exprimé en dinar)

PRODUITS		CHARGES		SOLDE	31 Décembre 2017	31 décembre 2016	Var.
VENTES		DESTOCKAGE DE PRODUCTION	(455 645)	PRODUCTION	13 429 211	12 632 292	796 919
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION PRODUCTION STOCKEE	104 407 13 429 211	ACHATS CONSOMMES	6 725 453	MARGE SUR COUT MATIERES	6 703 758	5 201 467	1 502 291
MARGE SUR COUT MATIERES	6 703 758	AUTRES CHARGES EXTERNES	1 262 479	VALEUR AJOUTEE BRUTE	5 441 279	3 968 927	1 472 352
VALEUR AJOUTEE BRUTE	5 441 279	IMPOTS & TAXES CHARGES DE PERSONNEL	104 068 4 252 320	EXCEDENT (INSUFFISANCE) BRUT(E) D'EXPLOITATION	1 084 890	(870 251)	1 955 141
		TOTAL	4 356 389				
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION Produits des placements AUTRES GAINS ORDINAIRES	502 879	INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION CHARGES FINANCIERES NETTES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS AUTRES PERTES ORDINAIRES IMPOT SUR LES SOCIETES	0 1 086 017 1 397 920 11 002 29 372				
<u>IOTAL</u>	1 885 065	Eléments extraordinaires <u>TOTAL</u>	2 524 310	RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	(639 245)	(2 296 167)	1 656 922

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 19 Juin 2017, nous avons effectué l'audit les états financiers de la société **GÉNÉRALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION** « **GIF FILTER S.A**» qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de 23 735 769 DT au 31 Décembre 2017, un déficit de l'exercice clos à cette date de 639 245 DT, des capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice de 10 672 791 DT au 31 Décembre 2017 et des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'exploitation de 324 817 DT pour l'exercice clos à cette date.

A notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 Décembre 2017, ainsi que sa performance et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Principes Comptables Généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'Opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après, constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Les stocks:

Les stocks de la société, figurant au bilan du 31 Décembre 2017 pour un montant brut de 5 173 067 TND, représentent un des postes les plus importants du bilan et sont composés de stocks de matières premières et fournitures, stocks de produits finis et semi finis, stocks de pièces de rechange et emballages.

Les éléments des stocks sont valorisés au prix d'achat unitaire, majoré des droits de douane à l'importation et des frais de transport, d'assurances liés au transport et des autres coûts directement liés à l'achat de ces éléments.

Les éléments des stocks produits par la société sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachés à la dite production.

La méthode de valorisation des stocks est la méthode du coût moyen pondéré.

Les provisions des stocks de la société s'élèvent au bilan du 31 Décembre 2017 à un total de 259 440 TND. En fait à chaque fin de période, la société procède à l'identification de l'âge des articles en stocks et veille à ce que les provisions constatées correspondent aux dépréciations de valeurs réelles.

Nous avons procédé à la vérification des éléments des coûts des stocks de la société existants au 31 décembre 2017 conformément à la norme comptable tunisienne, relative aux stocks en s'assurant des dépréciations de valeur, comptabilisés en provision.

2) Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires, figurant à l'état de résultat au 31 décembre 2017, pour un montant de 13 780 449 DT et représentant un des postes les plus importants de l'état de résultat, est comptabilisé au moment du transfert par la société à l'acheteur des risques et avantages substantiels inhérents à la propriété des biens.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société GÉNÉRALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER» S.A dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence

d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société **GÉNÉRALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION** « **GIF FILTER S.A** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de cette continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société **GÉNÉRALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION** « GIF FILTER S.A » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute

important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale, portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne, ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

TUNIS, le 30 Mai 2018

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

RAPPORT SPECIAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475

<u>DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES</u> RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Actionnaires.

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2017 :

La société GIF FILTER a souscrit au cours l'exercice 2017, à l'émission de billets de trésorerie effectuée par certaines sociétés du même groupe et domiciliées auprès des banques UIB et Amen Bank. La situation de ces dites opérations à la date du 31/12/2017, se présente comme suit :

DESIGNIATION	Société convention	Date Début	Période Placement	Date Fin	Montant	Taux
PLACEMENT UIB	MIS	13/12/2017	90	13/03/2017	400 000	8,00%
PLACEMENT UIB	ETS MED LOUKIL	08/12/2017	120	07/04/2017	400 000	8,00%
SOUS-TOTAL UIB					800 000	
PLACEMENT AB	MIDCO	01/12/2017	90	01/03/2017	500 000	9,50%
PLACEMENT AB	AUDIOCOM	15/11/2017	90	13/02/2017	300 000	8,00%
PLACEMENT AB	LIG	18/11/2017	90	16/02/2017	1 000 000	9,50%
PLACEMENT AB	LIG	28/11/2017	90	26/02/2017	1 600 000	8,00%
SOUS-TOTAL AMEN BANK					3 400 000	

Durant l'exercice 2017, les produits des placements en billets de trésorerie sont de 356 135 DT. L'encours des prêts à certaines sociétés du groupe s'élèvent, au 31/12/2017, à 1 727 166 DT, se détaillant comme suit :

Société du groupe	Taux	Montant (DT)
AUDIOCOM	8%	200 000
ETS MED LOUKIL	8%	600 000
MIDCO	8%	100 000
LIG	9,50%	668 407
LOUKIL COM	9,50%	112 000
MIG ENGINEERING	9,50%	46 759
TOTAL		1 727 166

Durant l'exercice 2017, les produits des placements sous forme de prêts à des sociétés de groupe sont de 146 743 DT.

B- Conventions conclues au cours de l'exercice 2017

1/ La société GIF FILTER S.A a réalisé, au cours de l'année 2017, les opérations suivantes :

Ventes à des sociétés appartenant au même groupe en DT (HT)

]	Enomic Auto	Ets Med Loukil Et Cie	Med Équipement	Trucks Gros	Inter parts
	180 436	12 716	398	2 626	1 735

Achats auprès des sociétés appartenant au même groupe en DT (HT)

GIF Distribution	Aures Auto Citroën	Groupe audio com.	ECONOMIC AUTO
1 027 274	6 364	3 067	9 450

2/ Les soldes débiteurs et créditeurs des sociétés du groupe chez la société GIF FILTER S.A. se détaillent, au 31/12/2017, comme suit :

	Solde au 31/12/2017 (En DT)		
Société	Clients	Fournisseurs et effets à payer	
GIF Distribution	90 153	465 075	
Economic Auto	31 915	355	
Ets Med Loukil Et Cie	7 440	-	
Inter Equipement	1 498	-	
Trucks Gros	367	-	
Inter parts	1 681	-	
Groupe Audio Com	-	2 948	
Loukil Management conseil	-	4 294	
Audio Com	-	2 843	
Aures Auto	-	9 878	
Total	133 055	485 393	

³⁾ Lors de l'exercice 2017, la société GIF FILTER a acquis du matériel de transport par voie de leasing, auprès des sociétés du même groupe, Aures Auto et Economic Auto pour un montant total hors taxes de 661 937 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1) Rémunération du Directeur Général

En vertu de la décision du conseil d'administration du 30 Décembre 2016, il a été décidé la nomination de Mr Adel BAHROUNI, comme directeur général et la fixation de sa rémunération comme suit :

- -Une rémunération mensuelle nette de cinq mille sept cent trente-trois dinars (5.733 DT) servie sur 13 mensualités ;
- -Une prime trimestrielle nette de cinq mille sept cent trente-trois dinars (5.733 DT)

- -Une prime annuelle variable qui sera fixée suivant la réalisation des objectifs fixés en commun accords et dont le nombre de salaire varie de quatre à six salaires.
- -Des avantages en nature sous forme de voiture de fonction avec prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge de la consommation téléphonique GSM.

Il aura droit en outre, au remboursement de ses frais de représentation ou de déplacement sur présentation d'une note justificative et bénéficiera des avantages accordés par la convention collective sectorielle.

La rémunération brute du Directeur Général pour la période s'étalant entre début Janvier et le 31 Décembre de l'année 2017, se présente comme suit :

• Salaires, congés payés et primes : 192 591 DT ;

Le Directeur Général a également perçu au cours de la période susmentionnée, les avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction ;
- 450 Litres d'essence mensuellement.
- Prise en charge d'une ligne téléphonique GSM;

2) Rémunération des administrateurs et du membre du comité permanant d'audit

Les jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration présentent une charge globale brute annuelle de 37 500 DT hors taxes.

La charge brute des jetons de présence alloués aux membres du Comité permanent d'audit est de 12 500 DT hors taxes.

A l'exception des opérations ci-dessus mentionnées, nous n'avons pas été informés d'autres conventions rentrant dans le cadre des articles susmentionnés.

TUNIS, le 30 Mai 2018

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE BÉNÉFICIANT D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « AFRICAMEN » ARRETÉE AU 31/12/2017

Rapport Général du commissaire aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

En execution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « FCPR AFRICAMEN » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 29.159.108 DT et une valeur liquidative égale à 971,970 DT par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « FCPR AFRICAMEN » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent apport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « FCPR AFRICAMEN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en funisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous nocembent selon ces règles.

lous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés our fonder notre opinion d'audit.

Observations:

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le FCPR AFRICAMEN porte sur un montant initialement projeté de 30.000.000 DT Au 31.12.2017, il a été souscrit et clôturé à 30.000.000 DT dont 26.340.833 DT non encore libérés.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FCPR AFRICAMEN » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « FCPR AFRICAMEN » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de resploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « FCPR AFRICAMEN » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun le placement à risque « FCPR AFRICAMEN ».

esponsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

os objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur nsemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance isonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit alisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra

toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Emcache du système de controle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « FCPR AFRICAMEN ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR AFRICAMEN des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6,Rue de Riyal-Les BManaging Partnerunis

6,Rue de Riyal-Les B**Wanaging Partner**inis MF::810663T/A/FMBZ-KRMG1TBINISIE2 Tél:71.194.344 / Fax:71.194.320 E-mail:tn fmfmbz@kpmg.com

BILAN Exercice clos le 31 décembre 2017

LIBELLE	NOTE	31.12.2017
<u>ACTIFS</u>		
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	
a- Actions et valeurs assimilées		
b- Obligations et valeurs assimilées		(
c- Emprunts d'état		
		0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	
	AUZ	3 435 975
a- Placements monétaires		044.40
b- Disponibilités		941 421
Créances d'exploitations		2 494 554
exploitations	AC3	55 475
Autres actifs	- pil 10-	55 475
	AC4	26 340 833
TOTAL ACTIFS		
		29 832 283
PASSIFS		
Opérateurs créditeurs		673 175
Autres créditeurs divers	PA1	659 810
	PA2	13 365
ACTIF NET		
Capital		<u>29 159 108</u>
Sapital	CP1	30 000 000
Sommes distribuables		30 000 000
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		-840 892
)- Sommes distribuables de l'exercice		0
Régul.Résultat distribuables de la période		-840 892
		0
OTAL ACTIF NET ET PASSIFS		

LIMI DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2017

LIBELLE	NOTE	Période du 21.04.2016 au 31.12.17
Revenus du portefeuille-titres	PR1	0
a- Dividendes		0
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0
c- Revenus des autres valeurs		0
b- Revenus des BTA et BTZC		0
c- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0
Revenus des placements monétaires	PR2	20 109
Total des revenus des placements		20 109
Charges de gestion des placements	CH 1	-825 264
REVENUS NETS DES PLACEMENTS	V. Chesta	-805 155
Autres produits	PR 3	0
Autres charges	CH 2	-35 737
RESULTAT D'EXPLOITATION		-840 892
Régularisation du résultat d'exploitation		0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-840 892
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0
Frais de négociation de titres		0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-840 892

VARIATION DE L'ACTIF NET Exercice clos le 31 décembre 2017

Variation do l'actif autorit	Période du 21.04.2016 au 31.12.17
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation a- Résultat d'exploitation	-840 892
and a capiditality	-840 892
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres d- Frais de pégasistica de titres	0 10 032
d- Frais de négociation de titres	
3 - station do titles	
Distributions de dividendes	
Transactions sur le capital	0
a- Souscriptions	30 000 000
- Capital	30 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables	30 000 000
- Régularisation des sommes distribuables	0
and distributions	0
b- Rachats	
- Capital	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0
- Régularisation des sommes distribuables	0
- Commissions de rachat	0
	0
ARIATION DE L'ACTIF NET	29 159 108
ARIATION DE L'ACTIF NET	25 155 108
- Début de période	
- Fin de période	0
	29 159 108
OMBRE DE PARTS	
Début de période	
- Fin de période	0
AL FUR VOICE	30 000
ALEUR LIQUIDATIVE	674 0Es
AUX DE RENDEMENT	971,970

NOTE 1: PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AFRICAMEN » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 21 Avril 2016.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

L'objectif fondamental du Fonds AFRICAMEN est d'offrir le financement adéquat à des sociétés opérant en Tunisie afin qu'elles puissent développer leurs capacités à exporter vers les pays d'Afrique sub-saharienne.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 30.000.000 réparti en 30.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an. Au 31.12.2017, il a été souscrit et clôturé à 30.000.000 DT dont 26.340.833 DT non encore libérés.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AFRICAMEN est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant l'AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2017**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à eur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

3.3- Evaluation des autres placements

es placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

1.4- Cession des placements

la cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur omptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon et cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que omme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de exercice.

e prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC2 : Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 3.435.975 DT et se détaille comme suit :

	SOLDE 31.12.2017
Placement monétaires	
Compte à terme	
	941 421
Disponibilités	
Dépôts à vue	
	2 494 554
TOTAL	
	3 435 975

AC3 : Note sur les créances d'exploitations

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 55.475 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017
Charges constatées d'avance (a)	
Autres débiteurs (b)	51 625
THE SECOND CONTRACTOR (D)	3 850
TOTAL	
THE SECTION OF THE SE	55 475

- (a) Il d'agit des frais de gestion relatifs au mois de Janvier 2018.
- (b) Il s'agit de dépenses payées par AFRICAMEN, dont la facture n'est pas encore parvenue.

AC4: Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 26.340.833 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE CONTROL OF THE PARTY OF	SOLDE 31.12.2017
Souscripteurs de parts – montant à libérer	26 340 833
TOTAL	26 340 833

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 659.810 DT et s'analyse comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017
Dépositaire	
Gestionnaire	0
	659 810
TOTAL	
	659 810

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à 13.365 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE + 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1	SOLDE 31.12.2017
Impôts et taxes à payer	
Autres honoraires à payer	1 114
CMF à payer	11 960
om a payer	291
TOTAL	
	13 365

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 20.109 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 21.04.2016 au 31.12.17
Intérêts sur compte à terme	
a ca. compte a terme	20 109
TOTAL	
	20 109

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 825.264 DT et se détaille comme suit :

LIBELDE	Du 21.04.2016 au 31.12.17
Rémunération gestionnaire	
Rémunération dépositaire	825 264
	0
TOTAL	825 264

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 35.737 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 21.04.2016 au 31.12.17
Redevance CMF	
Services bancaires & assimilés	3 291
Autres impôts et taxes	143
Sous-traitance générale	165
Honoraires de due diligence	16 809
Frais de déplacement	3 360
Rémunération CAC	3 369
Tierridifer CAC	8 600
TOTAL	
	35 737

CP1 : Note sur le capital

30 000 000
30 000
4
0
0
0
30 000 000
30 000

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 21.04.2016		
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	30 000 000	30 000 000
and the finde	0	0
Autres Mouvements		
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0	-840 892
Variation de plus ou mains value la	0	0
Variation de plus ou moins-value latentes sur titres Sommes distribuables de l'exercice	0	0
estimos distribuables de l'exercice		-840 892
Montant fin de période au 31.12.2017		
25 porrode ad 51.12.2017	30 000 000	29 159 108

NOTE 5: AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31.12.2017 se détaillent ainsi :

	31.12.2017
Engagement reçus:	
Garanties SOTUGAR	
Engagement donnés:	
Accords de financement donnés	

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	31.12.201
Revenus des placements	
Charges de gestion des placements	0,67
Revenu net des placements	-27,509
	-26,838
Autres produits	
Autres charges	0,000
Résultat d'exploitation (1)	-1,191
	-28,030
Régularisation du résultat d'exploitation	
Sommes distribuables de l'exercice	
addies de l'exel·cice	-28,030
Variation des plus (ou moins) values potentielles	*
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,000
values sur titres et frais de négociation (2)	-28,030
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	
11 1 0 NOT GIVE (1) 7 (2)	-56,059
Droits d'entrée et droits de sortie	
Résultat non distribuable de l'exercice	0,000
aloui budble de l'exercice	-28,030
Régularisation du résultat non distribuable	
Sommes non distribuables de l'exercice	0,000
exercice de l'exercice	-28,030
/aleur liquidative	
referringulative	971,970
Ratios de gestion des placements	
and de gestion des placements	
harges / actif net moyen	
utres charges / actif net moyen	-5,66%
ésultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-0,25%
ctif net moyen	-5,77%
	14 579 554

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR AFRICAMEN est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- 2,25% du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.

Pour le calcul des honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance.

Au 31 décembre 2017, la charge ainsi comptabilisée est de 825.264 D.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum fixé à 5 000 TND HT et un maximum de 15 000 TND HT par an applicable à compter de l'achèvement de la période de souscription de deux ans. Cette commission sera prélevée à terme échu 15 jours après l'arrêté de la VL de l'exercice.

lu 31 décembre 2017, Aucune charge n'a été comptabilisée.

SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE BÉNÉFICIANT D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « AMENCAPITAL 1 » ARRETÉE AU 31/12/2017

Rapport Général du commissaire aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

En execution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 3.308.403 DT et une valeur liquidative égale à 945.257 DT par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I » u 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

ondement de l'opinion :

lous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, es responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans a section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous ommes indépendants du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I » onformément aux règles de décntologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, t nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon es règles.

ous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés our fonder notre opinion d'audit

observations :

lans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points uivants :

La société PLASTPACK a été placée, en date du 22 Février 2013 sous règlement judiciaire. Ainsi, la participation PLASTPACK a été totalement provisionnée déduction faite de la garantie SOTUGAR.

Par ailleurs, courant 2017, 2.765 actions PLASTPACK ont été cédées à la valeur nominale. Le prix de cession s'élevant à 276.500 D a été totalement encaissé en 2017. De ce fait une reprise sur provision de 69.125 D.

- Au 31.12.2017, la société UNISAC est encore en phase de régularisation de son problème foncier qui se résume dans l'édification de son unité de production sur un site appartenant au domaine de l'Etat. Le transfert de propriété du terrain du ministère des domaines de l'Etat au conseil régional qui le revendra ensuite à UNISAC au dinar symbolique, aura lieu après l'approbation du nouveau plan d'aménagement par le ministère de l'équipement et sa publication au JORT. Compte tenu du retard enregistré pour l'entrée en exploitation, la participation UNISAC a été totalement provisionnée déduction faite de la garantie SOTUGAR.
- La participation ROTOPLASTICA a été totalement provisionnée déduction faite de la garantie SOTUGAR.

En effet, la société connaît des cifficultés de trésorerie ayant entraîné des arrêts de la production durant 4 mois en 2017. Un besoin de restructuration a été identifié par la BFPME. Par conséquent, les réalisations de 2017 sont en baisse de 20% par rapport à 2016.

Le Conseil d'Administration, réuni le 27 Mars 2017, a décidé l'ouverture de la période de préliquidation du FCPR AMEN CAPITAL I à partir du 17 Avril 2017.

lotre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

apport de gestion :

a responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

lotre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons ucune forme d'assurance que ce scit sur ce rapport.

n application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre esponsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes cu fonds ommun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I » dans le rapport de gestion par référence aux onnées figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce isant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la onnaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble utrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons fectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous immes tenus de signaler ce fait.

ous n'avons rien à signaler à cet égard.

desponsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

e gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, onformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle iterne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts 'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer in rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau ilevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie ignificative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont onsidérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement que collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états inanciers prennent en se fondant sur ceux-ci.

lans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en un sie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long e cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les

états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

napport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Vous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR AMEN CAPITAL I des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

lous n'avons rien à signaler à cet égard.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

6.Rue de Ryd HesBeges de lac II-1053-Tunis MF::81065317A/m/seat Ro::8148992002 T6:71.184.5447 Fax.71.194.320 E-mail:tn fmfmbz@spmg.com

Managing Partner FMBZ KPMG TUNISIE

Exercice clos le 31 décembre 2017

LIBELLE	NOTE	31.12.2017	31.12.2016	Variation
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	2 913 662	3 357 093	-477 99
a- Actions et valeurs assimilées		2 913 662	3 357 093	
b- Obligations et valeurs assimilées		0		-477 99
c- Emprunts d'état		0	0	
PLACEMENTS MONETAIRES ET	T-12-12-12			
DISPONIBILITES	AC2	432 627	2 525 996	-2 093 369
a- Placements monétaires		297 479	705 024	-407 545
b- Disponibilités	1	135 148	1 820 972	-1 685 824
Créances d'exploitations	AC3	15 930	22 125	-6 195
Autres actifs	AC4	0	0	c
TOTAL ACTIFS		3 362 219	5 905 215	-2 577 558
PASSIFS		53 816	969 511	015 605
Opérateurs créditeurs	PA1	5 121	5 000	<u>-915 695</u>
Autres créditeurs divers	PA2	48 696	964 511	12 1 -915 815
ACTIF NET		3 308 403	4 93 5 703	-1 661 863
Capital	CP1	3 708 167	5 275 098	-1 601 494
ommes distribuables - Sommes distribuables des exercices		-399 764	-339 394	-60 369
ntérieurs		-339 394	-276 865	-62 529
- Sommes distribuables de l'exercice		-60 369	-62 529	2 160
Régul.Résultat distribuables de la période		0	0	0
OTAL ACTIF NET ET PASSIFS	M ZSDC P	3 362 219	5 905 215	-2 577 558

Exercice clos le 31 décembre 2017

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Variation annuelle
Revenus du portefeuille-titres	PR1	0	0	,
a- Dividendes		0		(
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
b- Revenus des BTA et BTZC		0	0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	27 534	36 819	-9 285
Total des revenus des placements		27 534	<u>36 819</u>	<u>-9 285</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-82 102	-93 502	11 400
REVENUS NETS DES PLACEMENTS	1501	-54 567	-56 682	2 115
Autres produits	PR 3	0	0	0
Autres charges	CH 2	-5 802	-5 847	45
RESULTAT D'EXPLOITATION		-60 369	-62 529	2 160
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	e Stephen	-60 369	-62 529	2 160
Régularisation du résultat d'exploitation annulation)		o	0	0
/ariation des plus (ou moins) values potentielles ur titres		110.014		MANUSCO CONTRACTOR
lus (ou moins) values réalisées sur cession des tres		-110 211	-492 278	347 504
rais de négociation de titres		43 280	442 508	-399 228
ESULTAT NET DE L'EXERCICE	175300	0	0	0
- FINEROICE	TECHE IS	-127 300	-112 299	-49 564

VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2017

LIBELLE	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Variation annuelle
Variation de l'actif net résultant des opérations			
d'exploitation	-127 300	-112 299	-49 56
a- Résultat d'exploitation b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-60 369	-62 529	2 160
	-110 211	-492 278	347 504
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres d- Frais de négociation de titres	43 280	442 508	-399 228
a Trais de negociación de citres	0	0	(
Distributions de dividendes	0	0	9
Transactions sur le capital	-1 500 000	0	-1 500 000
a- Souscriptions	0	0	-1 500 000
- Capital	0	0	
 Régularisation des sommes non distribuables 	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats			
- Capital	1 500 000	0	1 500 000
- Régularisation des sommes non distribuables	1 500 000	0	1 500 000
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
- Commissions de rachat	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 627 300	-112 299	
	1027 000	-112 233	-1 549 564
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 627 300	-112 299	
a- Début de période	4 935 703	5 048 002	
b- Fin de période	3 308 403	4 935 703	
NOMBRE DE PARTS	-1 500	0	
a- Début de période	5 000	5 000	
p- Fin de période	3 500	5 000	
ALEUR LIQUIDATIVE	945,257	987,140	-51,758
TAUX DE RENDEMENT	-4,243%	-2,219%	-3,019%

NOTE 1: PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL I » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 09 Février 2011.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 5.000.000 réparti en 5.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

En 2017, un remboursement de 1.500 parts a été effectué pour une valeur de 1.500.000 DT.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL I est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant l'AMEN CAPITAL.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

es titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le soût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

le règlement intérieur du « FCPR AMEN CAPITAL I » a prévu la valorisation des titres non cotés selon la méthode du coût historique et ce pour les cinq premières années de la date de la première le ouscription, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.

.3- Evaluation des autres placements

es placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

.4- Cession des placements

a cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur omptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le as, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme on distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 2.913.662 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins- value latente au 31.12.2017	Valeur au 31.12.2017	Méthode de valorisation	% actif net	% du capital du
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés							505
Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux ;		3 246 780	-334 614	2 912 166		88,02%	78,53%
PLASTPACK SA	4 215	421 500	10E 37E	216 105			
ROTOPLASTICA SA	41 600	416 000	-104 000	312 000	Valeur mathematique	%95'6	8,53%
ES PROFESSIONNELS DES DATTES SA	41 500	415 000	000 101	715 000	valeur mathematique	6,43%	8,41%
UNISACSA	61 500	615 000	.153 750	AE1 250	Volent diacquisition	12,54%	11,19%
EVOPLAST SA	15 428	154 280	00.00	154 200	valeur mathematique	13,94%	12,44%
EXCELPLAST SA	47 500	475 000	28 511	194 280	Prix d'acquisition	4,66%	4,16%
KANPHARMA SA	75 000	750 000		10000	Juste valeur	15,22%	13,58%
		200	D	000 067	Prix d'acquisition	22,67%	20,23%
Actions OPCVM	C BASS SANSE NO.	1 25.4	The Part Charles of the Party	400			
		2	#	1 496		0,05%	0,04%
SICAV AMEN	36	1 354	142	1 496	Valeur liquidative	%50'0	0.04%
TOTAL		3 248 134	-334 472	2 913 662		88.07%	78 570/

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci -après ;

The second secon		WASHING WITH	Mouvements 2017	s 2017		
TIBELLE	Coût de revient au 31,12,2016	Coût d'acquisition	Coût de cession/ rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) values	Coût de revient au 31.12.2017
					2200000	STATE OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE PA
Actions non section						
Actions non cotees	3 580 000	0	222 220	970 500	444	1
Actions CIOAU ARREN		•	022 556	3/6 500	+43 280	3 246 780
ACTIONS SICAV AIVIEN	1 354	0	0	0		7 20 1
				,	2	1 324
TOTAL						
IOIAL	3 581 354	011111111111111111111111111111111111111	333 220	276 500	A00 Ch.	001000
		THE RESERVE THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED	-	2000		

ALZ: Note sur les pracements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 432.627 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017	SOLDE 31.12.2016
Placements monétaires		
Compte à terme	290 000	691 500
Intérêts courus sur compte à terme	7 479	13 524
Disponibilités	297 479	705 024
Dépôts à vue	135 148	1 820 972
TOTAL	432 627	2 525 996

AC3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 15.930 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017	SOLDF 31.12.2016
Charges constatées d'avance (a)	15 930	22 125
TOTAL	15 930	22 125

(a) Il s'agit des commissions de gestion du 1^{er} trimestre 2018.

A1 : Opérateurs créditeurs

e solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 5.121 DT et s'analyse comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017	SOLDE 31.12.2016
Gestionnaire	0	0
Dépositaire	5 121	5 000
TOTAL	5 121	5 000

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à 48.696 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017	SOLDE 31.12.2016
CMF		
Honoraire CAC	250	497
	4 041	9 709
Dépositaire (Commission sur + value de cession POLYBAT)	0	1 314
BCT - Participation FOPRODI (POLYBAT)	0	834 520
BCT - Quote-part sur plus-value de cession (POLYBAT)	0	118 293
Différence d'éstimation	0	
Avance sur cession de participation (EVOPLAST)	0	177
Etat, impôts et taxes	40 000	0
Autres créditeurs divers	3 980	0
AMEN CAPITAL	224	0
AMEN CAFTIAL	201	0
TOTAL	48 696	964 511

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 27.534 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Intérêts sur compte à terme	27 534	36 819
TOTAL LIBERTY OF THE STATE OF T	27 534	36 819

CH1: Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 82.102 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Rémunération gestionnaire	76 981	88 501
Rémunération dépositaire	5 121	5 001
TOTAL	82 102	93 502

CH2: Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 5.802 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Rémunération CAC		
Rédevance CMF	5 288	5 300
Services bancaires & assimilés	250	250
Autres impôts et taxes	159	147
	105	150
TOTAL	5 802	5 847

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31.12.2016	Sales and Sales and the
Montant	
	5 000 000
Nombre des parts émises	5 000
Nombre de copropriétaires	1
Souscriptions réalisées	CONCRETE MANAGEMENT
Montant	A RESIDENCE OF THE PROPERTY OF
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
Rachats effectués	PART OF THE PART O
Montant	-1 500 000
Nombre de parts rachetées	
Nombre de copropriétaires sortants	-1 500
	0
Capital au 31.12.2017	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Montant	3 500 000
Nombre de parts	
Nombre de copropriétaires	3 500
Nombre de coproprietaires	

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2016	E 27F 000	
Souscription de la période	5 275 098	5 275 098
Rachat de la Période	0	0
The state of the s	-1 500 000	-1 500 000
Autres Mouvements	-66 931	466 605
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		-466 695
Variation de plus ou moins-value latentes sur titres	43 280	43 280
Sommes distribuables de l'exercice antérieur	-110 211	-110 211
Sommes distribuables de l'exercice		-339 394
Commes distribuables de l'exercice		-60 369
Montant fin de période au 31.12.2017	3 708 167	3 308 403

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31.12.2017 se détaillent ainsi :

Désignation Désignation	31.12.2017	% garantie
Engagements reçus: Garantie SOTUGAR	2 435 085	
PLASTPACK SA		
ROTOPLASTICA SA	316 125	75%
LES PROFESSIONNELS DES DATTES	312 000	75%
UNISAC	311 250	75%
EVOPLAST	461 250	75%
KANPHARMA	115 710	75%
FXCELPLAST	562 500	75%
- MOLLI LAG	356 250	75%
Engagements donnés:		
Accords de financement donnés	0	
russor de de imancement donnés	0	

o-2 Donnees par part et ratios pertinents

Désignation par part	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
Revenus des placements			
	7,867	7,364	8,000
Charges de gestion des placements	-23,458	-18,700	-18,700
Revenus nets des placements	-15,591	-11,336	-10,700
Autres produits			
Autres charges	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation (1)	-1,658	-1,169	-1,053
	-17,248	-12,506	-11,753
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-17,248	-12,506	-11,753
Vertexion desired			11/700
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-31,489	-98,456	87,833
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12,366	88,502	0,854
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-19,123	-9,954	88,687
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-36,372	-22,460	70.004
	00,072	-22,400	76,934
Résultat non distribuable de l'exercice	-19,123	-9,954	88,687
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-19,123	-9,954	88,687
			00,007
Valeur liquidative	945,257	987,140	1 009,600
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	1,99%	1,87%	1,93%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,12%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,46%	-1,25%	-1,21%
Actif net moyen	4 122 053	4 991 853	4 855 667

5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR AMEN CAPITAL I est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,5% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- Un bonus de performance (tel que prévu par le paragraphe 2.4 du prospectus d'émission). Lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

Au 31 décembre 2017, la charge ainsi comptabilisée est de 76.981 D.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% du montant des fonds souscrits et libérés.

Au 31 décembre 2017, la charge ainsi comptabilisée est de 5.121 D.

SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE BÉNÉFICIANT D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « AMENCAPITAL 2 » ARRETÉE AU 31/12/2017

Rapport Général du commissaire aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

En execution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL II » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 10.259.677 DT et une valeur liquidative égale à 1.025,967 DT par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL I » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

ondement de l'opinion :

lous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites lans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent apport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN APITAL II » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous nombent selon ces règles.

lous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés our fonder notre opinion d'audit.

Observations:

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

Courant l'exercice 2014, FCPR AC II a investi 1.500.000 D dans la société Ecowood. Cette somme demeure bloquée dans le compte indisponible de la société ECWOOD. Suite à la présentation de documents contrefaits, un conflit est né entre les promoteurs du projet et les bailleurs de fonds. Le gestionnaire AMEN CAPITAL a engagé une procédure judiciaire auprès du tribunal de 1ére instance de Tunis afin d'annuler l'augmentation de capital et récupérer ses fonds. A ce jour, aucune décision n'a été prise à ce propos.

de pré-liquidation du FCPR AMEN CAPITAL II à partir du 01 Décembre 2017.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du onds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL II » dans le rapport de gestion par éférence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les stats financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le apport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des ravaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans e rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Vous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états inanciers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité lu fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL II » à poursuivre son exploitation, le communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et l'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention le liquider le fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL II » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

l incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun le placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL II ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de

raudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de l'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions conomiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

)ans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables n Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au ong de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

napport relatif aux obligations legales et regiementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux rérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de l'unisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL II ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle nterne.

/érifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR AMEN CAPITAL II des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

6,Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053 Tunis MF.:810663T/A/M/000 - RG::8148992002 Tél:71.194.344 / Fax:71.194.320 E-mail:tn fr Managing Partnern

FMBZ KPMG TUNISIE

	701137		
NOTES	31.12.17	31.12.16	Variation annuelle
AC1	8 456 759	8 299 170	157 589
	8 456 759	8 299 170	157 589
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
AC2	1 877 743	1 932 884	-55 141
	1 868 303	1 930 684	-62 381
	9 440	2 200	7 240
AC3	74 537	72 249	2 288
AC4	0	0	0
	10 409 039	10 304 303	104 736
	149 362	41 835	107 527
PA1	126 207	12 305	113 902
PA2	23 155	29 531	-6 376
	10 259 677	10 262 467	-2 791
CP1	10 461 958	10 293 703	168 255
	-202 282	-31 236	-171 046
	-31 236	66 064	00 200
	Control of the Contro	Damon Haronalas	-98 200 -72 846
	0	0	0
	10 409 039	10 304 303	104 736
	AC2 AC3 AC4 PA1 PA2	AC1 8 456 759 8 456 759 0 0 0 0 0 AC2 1877 743 1 868 303 9 440 AC3 74 537 AC4 0 10 409 039 PA1 126 207 PA2 126 207 23 155 10 259 677 CP1 10 461 958 -202 282 -31 236 -171 046 0	AC1 8 456 759 8 299 170 8 456 759 8 299 170 0 0

LIBELLE	NOT ES	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Variation annuelle
Revenus du portefeuille-titres		13 380	14 896	-1 516
a- Dividendes	PR1	13 380	14 896	-1 516
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		0	0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	75 133	119 279	-44 146
Total des revenus des placements	-	<u>88 514</u>	<u>134 175</u>	<u>-45 662</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-235 248	-223 363	-11 886
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-146 735	-89 188	-57 547
Autres produits		0	0	0
Autres charges	CH 2	-24 311	-9 012	-15 299
RESULTAT D'EXPLOITATION		-171 046	-98 200	-72 846
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-171 046	-98 200	-72 846
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des		167 618	-143 516	312 355
titres		637	169 712	-170 296
Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	437	-2 791	-72 004	69 213

LIBELLE	Période du 01.01.17 au 31.12.17	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Variation annuelle
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	<u>-2 791</u>	-72 004	69 213
a- Résultat d'exploitation b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur	-171 046	-98 200	-72 846
titres	167 618	-143 516	312 355
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	637	169 712	-170 296
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>o</u>	<u>o</u>	<u>0</u>
Transactions sur le capital		100	
a- Souscriptions	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2 791	-72 004	69 213
	= 100	72 004	09213
ACTIF NET			
a- Début de période	10 262 467	10 334 471	
b- Fin de période	10 259 677	10 262 467	
NOMBRE DE PARTS SOUSCRITS			
a- Début de période	10 000	10 000	
b- Fin de période	10 000	10 000	
VALEUR LIQUIDATIVE	1 025,967	1 026,246	-0,279
TAUX DE RENDEMENT	-0,027%	-0,695%	0,670%

NOTE 1: PRESENTATION DU FONDS

« FCPR AMEN CAPITAL II » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Février 2012.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 10.000.000 réparti en 10.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR AMEN CAPITAL II est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant l'AMEN CAPITAL.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à eur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont mputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4: NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1: Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 8.456.759 DT et se détaille ainsi :

Nre de títres	de Coût s d'acquisition	value latente au 31.12.2017	Valeur au 31.12.2017	Méthode de valorisation	% actif	% du capital de l'émetteur
	7 858 000	270 434	8 128 434		79,23%	%0 <i>L</i> ,7 <i>T</i>
121 800	1 218 000	0	1 218 000	Prix d'acquisition	11,87%	11,64%
290 000	290 000	306 930	896 930	Juste valeur	8,74%	8,57%
100 000	1 000 000	0	1 000 000	Prix d'acquisition	9,75%	9,56%
200 000	1 500 000	0	1 500 000	Prix d'acquisition	14,62%	14,34%
10 500	1 050 000	-36 496	1 013 505	Juste valeur	%88'6	%69'6
121 036	1 500 000	0	1 500 000	Prix d'acquisition	14,62%	14,34%
100 000	1 000 000	0	1 000 000	Prix d'acquisition	9,75%	8,26%
	323 018	5 307	328 325		3,20%	3,14%
3 119	323 018	5 307	328 325	Valeur liquidative	3,20%	3,14%
	8 181 018	275 741	8 456 759		%55 GB	80.83%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci -après :

			Mouvement	Mouvements de l'exercice 2017	5 2017		
	Coût de revient au 31-12-2016	Coût. d'acquisition	Coût de cession/ rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) values réalisées	Dividendes encaissées	Coût de revient au 31-12-2017
Actions non cotées	7 858 000	0	0	0	0	0	7 858 000
Actions SICAV AMEN Trésor	333 047	13 382	23 412	24 048	+637	13 380	323 018
TOTAL	8 191 027	13 382	22,442	24.049	1631		ord rose of
	1401210	7000	71+67	940 #7	150+	5	8101818

AC2 : Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 1.877.743 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Solde au 31.12.2017	Solde au 31.12.2016
Placements à terme		
Compte à terme	1 820 000	1 868 000
Intérêts courus sur compte à terme	48 303	62 684
	1 868 303	1 930 684
Disponibilités		
Dépôts à vue	9 440	2 200
TOTAL SEE CHARLES OF THE CONTROL OF	1 877 743	1 932 884

AC3 : Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 74.537 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Solde au 31.12.2017	Solde au 31.12.2016
Charges constatées d'avance (a)	74 440	72 193
AMEN INVEST	97	56
TOTAL	74 537	72 249

(a) Il s'agit de commissions de gestion du 01.01.2018 au 30.04.2018.

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 126.207 DT et s'analyse comme suit :

LIBELLE	Solde au 31.12.2017	Solde au 31.12.2016
Gestionnaire - Frais de gestion	114 406	504
Dépositaire	11 801	11 801
TOTAL	126 207	12 305

A2 : Autres crediteurs divers

Lette rubrique s'élève au 31.12.2017 à 23.155 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Solde au 31.12.2017	Solde au 31.12.2016
CMF	301	504
Honoraires commissaire aux comptes	6 000	12 604
Différence d'éstimation	158	179
Retenue à la source effectuée	16 695	16 243
TOTAL	23 155	29 531

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

.e solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 13.380 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Dividendes SICAV AMEN Trésor	13 380	14 896
TOTAL	13 380	14 896

R2 : Revenus des placements monétaires

e solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 75.133 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Intérêts sur compte à terme	75 133	119 279
TOTAL	75 133	119 279

'H1: Charges de gestion des placements

e solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 235.248 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Rémunération gestionnaire	223 448	211 562
Rémunération dépositaire	11 801	11 801
TOTAL	235 248	223 363

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 24.311 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Rémunération CAC	6 000	6 300
Redevance CMF	504	301
Services bancaires & assimilés	1 905	2 261
Autres impôts et taxes	90	150
Honoraires Avocat	2 240	0
Autres honoraires	13 572	0
TOTAL	24 311	9 012

CP1 : Note sur le capital

<u>Capital au 31.12.2016</u>	
Montant	10 000 000
Nombre des parts émises	10 000
Nombre de copropriétaires	3
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Capital au 31.12.2017	
Montant	10 000 000
Nombre de parts	10 000
Nombre de copropriétaires	3

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01.01.2017	10 293 703	10 293 703
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	168 255	-34 026
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	637	637
Variation de plus ou moins-value latentes sur titres	167 618	167 618
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		-31 236
Sommes distribuables de l'exercice		-171 046
Montant fin de période au 31.12.2017	10 461 958	10 259 677

NOTE OF A CHIEF HALLOHNA HONA

5-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31.12.2017 se détaillent ainsi :

31.12.2017	% garantie
3 576 000	
913 500	75%
	75%
	75%
787 500	75%
0	
0	
	913 500 750 000 1 125 000 787 500

1-2 Donnees par part et ratios pertinents

Désignation par part	31,12,2017	31.12.2016	31.12.2015
STOCKED ACTION AND THE PROPERTY OF THE PROPERT			
Revenus des placements	8,851	13,418	29,154
Charges de gestion des placements	-23,525	-22,336	-21,388
Revenu net des placements	-14,673	-8,919	7,767
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-2,431	-0,901	-1,070
Résultat d'exploitation (1)	-17,105	-9,820	6,696
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-17,105	-9,820	6,696
Variation des plus (ou moins) values potentielles	16,884	-14,352	17,417
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,058	16,971	5,144
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	16,826	2,620	22,562
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-0,279	-7,200	29,258
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	16,826	2,620	22,562
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,000	0,000	22,562
Valeur liquidative	1 025,967	1 026,246	1 033,447
Ratios de gestion des placements			
charges / actif net moyen	2,29%	2,18%	2,07%
autres charges / actif net moyen	0,24%	0,09%	0,10%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,67%	-0,96%	0,65%
Actif net moyen	10 261 072	10 298 469	10 275 385

p-3 nemuneration au gestionnaire

La gestion du FCPR AMEN CAPITAL II est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des nonoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à:

- 1,5% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investis sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds,
- 2% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds.

Pour le calcul de ces honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du premier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées semestriellement d'avance.

De plus, il a été prévu d'affecter au gestionnaire une partie des résultats de distribution d'actifs, correspondant à 20% du reliquat après paiement des dépenses et engagements du fonds et rersement des sommes revenant aux porteurs de parts.

lu 31 décembre 2017, la charge ainsi comptabilisée est de 223.448 D.

i-4 Rémunération du dépositaire

a fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au lépositaire fixée à 0,1% HT du montant des fonds souscrits et libérés.

u 31 décembre 2017, la charge ainsi comptabilisée est de 11.801 D.

SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE BÉNÉFICIANT D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « AMENCAPITAL 3 » ARRETÉE AU 31/12/2017

Rapport Général du commissaire aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL III » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 22.478.429 DT et une valeur liquidative égale à 966,814 DT par part. A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL III » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL III » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Vous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations:

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

 Le FCPR AMEN CAPITAL III porte sur un montant initialement projeté de 30.000.000 DT. Au 31.12.2017, il a été souscrit et clôturé à 23.250.000 DT dont 14.650.000 DT non encore libérés.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL III » dans le rapport de gestion par éférence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le apport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des ravaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative lans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Vous n'avons rien à signaler à cet égard.

lesponsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états inanciers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que lu contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états inanciers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. ors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la apacité du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL III » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le lestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL III » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun e placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL III ».

esponsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

los objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur nsemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou 'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance aisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit éalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra

toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur es décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

apport relatif aux obligations légales et réglementaires :

ans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé ux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables 3 Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

micacite au système de controle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « FCPR AMEN CAPITAL III ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle nterne.

<u>l'érifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :</u>

lous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR AMEN CAPITAL III des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

lous n'avons rien à signaler à cet égard.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI FMBZ KPMG TUN:

6,Rue de Riyal-Les Berges du Loc II (MF.:810663T/A/M/000-RC.:E-Tél:71.194.344 / Fax:71 1

E-mail: Managing Partner FMBZ KPMG TUNISIE

LIBELLE	NOTE	31.12.2017	31.12.2016	Variation annuelle
ACTIFS				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	1 631 565	603 947	1 027 619
a- Actions et valeurs assimilées b- Obligations et valeurs assimilées		1 076 751 554 814	603 947	472 805 554 814
c- Emprunts d'état		0	0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	6 238 255	8 230 481	-1 992 226
a- Placements monétaires b- Disponibilités		6 196 801 41 455	8 225 729 4 752	-2 028 928 36 703
Créances d'exploitations	AC3	40 580	103	40 477
Autres actifs	AC4	14 650 000	14 650 000	0
TOTAL ACTIFS		22 560 401	23 484 531	-924 130
PASSIFS		81 972	673 534	-591 562
Opérateurs créditeurs	PA1	5 950	660 063	-654 113
Autres créditeurs divers	PA2	76 022	13 471	62 551
ACTIF NET		22 478 429	<u>22 810 996</u>	<u>-332 567</u>
Capital	CP1	23 255 665	23 257 045	-1 379
Sommes distribuables a- Sommes distribuables des exercices		-777 236	-446 048	-331 188
antérieurs		-446 048	-290 281	-155 767
b- Sommes distribuables de l'exercice c- Régul.Résultat distribuables de la période		-331 188 0	-155 767 0	-175 421 0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS	Will Street	22 560 401	23 484 531	-924 130

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.2017 au 31.12.2017	Période du 01.01.2016 au 31.12.2016	Variation annuelle
Revenus du portefeuille-titres	PR1	25 866	0	25 866
a- Dividendes b- Revenus des obligations et valeurs		25 252	0	25 252
assimilées		0	0	0
c- Revenus des autres valeurs b- Revenus des BTA et BTZC		0	0	0
c- Revenus des obligations et valeurs		U	0	0
assimilées		614	0	614
Revenus des placements monétaires	PR2	264 634	231 927	32 707
Total des revenus des placements		<u>290 500</u>	231 927	<u>58 573</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-607 324	-376 397	-230 927
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-316 824	-144 470	-172 354
Autres produits	PR3	0	0	0
Autres charges	CH 2	-14 364	-11 297	-3 067
RESULTAT D'EXPLOITATION		-331 188	-155 767	-175 421
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	110	-331 188	-155 767	-175 421
Régularisation du résultat d'exploitation				
(annulation)		0	0	0
Variation des plus (ou moins) values		-1 531	7 045	-8 576
potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession				
des titres Frais de négociation de titres		152	0	152
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	The second	- 332 567	-148 722	- 183 845

TOTAL ON DE LACTE MET

Exercice clos le 31 décembre 2017

LIBELLE	Période du 01.01.2017 au 31.12.2017	Période du 01.01.2016 au 31.12.2016	Variation annuelle
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	-332 567	-148 722	-183 845
a- Résultat d'exploitation	-331 188	-155 767	-175 421
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles	551 155	-133707	-175 421
sur titres	-1 531	7 045	-8 576
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	152	0	150
d- Frais de négociation de titres	0	0	152 0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	0
Transactions sur le capital	<u>o</u>	7 000 000	-7 000 000
a- Souscriptions	0	7 000 000	-7 000 000
- Capital	0	7 000 000	-7 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
b- Rachats	0	0	0
- Capital	0	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0	0
- Commissions de rachat	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-332 567	6 851 278	-7 183 845
VARIATION DE L'ACTIF NET			
a- Début de période	22 810 996	15 959 719	
b- Fin de période	22 478 429	22 810 996	
NOMBRE DE PARTS			
a- Début de période	23 250	16 250	
b- Fin de période	23 250	23 250	
VALEUR LIQUIDATIVE	966,814	981,118	-14,304
TAUX DE RENDEMENT	-1,458%	1,429%	-2,887%

NOTE 1: PRESENTATION DU FONDS

FCPR AMEN CAPITAL III » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des prganismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés l'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de 'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 29 mai 2014.

l a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, u renforcement des fonds propres des entreprises.

Le titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts ociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

le montant du fonds est de D : 30.000.000 réparti en 30.000 parts de D : 1.000 chacune. Lu 31.12.2017, il a été souscrit et clôturé à 23.250.000 DT dont 14.650.000 DT non encore libérés. La durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

itant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se rouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et le l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont oumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

CPR AMEN CAPITAL III est un fonds de distribution.

e dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant l'AMEN CAPITAL.

IOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

es états financiers arrêtés au **31 décembre 2017**, sont établis conformément aux préconisations u système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles u'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

OTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

es états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à ur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit

1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

es placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au loment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat ent imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

1.3- Evaluation des autres placements

es placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

1.4- Cession des placements

la cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur omptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon et cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que omme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de exercice.

e prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4: NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1: Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 1.631.565 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins-value latente au 31.12.2017	Valeur au 31.12.2017	Méthode de valorisation	% actif net	% du capital de l'émetteur
Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux :		456 945	0	456 945		2,03%	1,96,
Société RAINBOW	3715	456 945	0	456 945	Prix d'acquisition	2,03%	1,96%
Obligations et valeurs assimilées		554 200	0	554 814		2,47%	2,39%
OCA RAINBOW	5 542	554 200	614	554 814	Prix d'acquisition		
Actions OPCVM		614 293	5513	619 806		2,76%	2,67%
SICAV AMEN TRESOR	5 888	614 293	5 513	619 806	Valeur liquidative	2,76%	2,67%
TOTAL		1 625 438	5513	1 631 565		4,79%	4,63%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille titres", sont indiqués ci -après ;

		Mo	Mouvements de l'exercice 2017	exercice 201	1		
	Coût de revient au 31.12.2016	Coût d'acquisition	Court de cession/ rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) values réalisées	Dividendes encaissés	Coût de revient au 31.12.2017
Actions non cotées	0	456 945	0	0	0	0	AEG OAE
Obligations Convertibles en Actions	0	554 200	0	0	0		554 200
Actions SICAV AMEN Trésor	596 905	25 220	7 829	7 981	152	25 252	614 293
TOTAL	596 902	1 036 365	7 829	7,981	153	25.25.2	1 675 430

AC2 : Note sur les placements monetaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 6.238.255 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE	SOLDE
	31.12.2017	31.12.2016
Placements monétaires		
Compte à terme	6 150 000	8 000 000
Intérêts courus sur compte à terme	46 801	225 729
	6 196 801	8 225 729
Disponibilités		
Dépôts à vue	41 455	4 752
TOTAL	6 238 255	8 230 481

AC3 : Note sur les créances d'exploitations

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 40.580 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017	SOLDE 31.12.2016
Amen Invest	46	103
Charges constatées d'avance (a)	40 534	0
TOTAL	40 580	103

(a) Il d'agit des frais de gestion relatifs au mois de Janvier 2018.

AC4: Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 14.650.000 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017	SOLDE 31.12.2016
Souscripteurs de parts	14 650 000	14 650 000
TOTAL	14 650 000	14 650 000

'A1: Uperateurs crediteurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 5.950 DT et s'analyse comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12,2017	SOLDE 31.12.2016
Gestionnaire	0	656 376
Dépositaire	5 950	3 688
TOTAL : TOTAL	5 950	660 063

PA2 : Autres créditeurs divers

Lette rubrique s'élève au 31.12.2017 à 76.022 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	SOLDE 31.12.2017	SOLDE 31.12.2016	
Honoraires CAC à payer	3 165	12 629	
CMF à payer	228	393	
Impôts et taxes à payer	72 629	449	
TOTAL Development of the second secon	76 022	13 471	

R2 : Revenus du portefeuille titres

e solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 25.252 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01,2017 au 31.12,2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016	
Dividendes SICAV AMEN Trésor	25 252	0	
TOTAL	25 252	0	

'R2 : Revenus des placements monétaires

e solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 264.634 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016	
Intérêts sur compte à terme	264 634	231 927	
TOTAL	264 634	231 927	

CH1: Charges de gestion des placements

e solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 607.324 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016	
Rémunération gestionnaire	601 374	372 709	
Rémunération dépositaire	5 950	3 688	
TOTAL	607 324	376 397	

H2: Autres charges

e solde de ce poste s'élève au 31.12.2017 à 14.364 DT et se détaille comme suit :

LIBELLE	Du 01.01.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2016 au 31.12.2016	
Rémunération CAC	5 761	6 300	
Rémunération EXPERTISE	0	4 481	
Redevance CMF	429	228	
Services bancaires & assimilés	259	109	
Autres impôts et taxes	75	180	
Autres honoraires	7 841	0	
TOTAL	14 364	11 297	

P1 : Note sur le capital

Capital souscrit au 31.12.2016	
Montant	23 250 000
Nombre des parts émises	23 250
Nombre de copropriétaires	4
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre des parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
Rachats effectués	多性。 秦村是高级
Vontant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
Capital souscrit au 31.12.2017	
Viontant	23 250 000
Nombre de parts	23 250
Nombre de copropriétaires	4

Libellé	Libellé Mouvement sur le capital	
Capital Début de période au 31.12.2016	23 257 045	23 257 045
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	-1 379	-778 615
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	152	152
Variation de plus ou moins-value latentes sur titres	-1 531	-1 531
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		-446 048
Sommes distribuables de l'exercice		-331 188
Montant fin de période au 31.12.2017	23 255 665	22 478 429

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Engagements hors bilan

es engagements hors bilan au 31.12.2017 se détaillent ainsi :

Désignation	31.12.2017
Engagement reçus:	0
Garanties SOTUGAR	0
Engagement donnés:	0
Accords de financement donnés	0

5-2 Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
Revenus des placements	12,495	9,975	0,000
Charges de gestion des placements	-26,121	-16,189	-17,272
Revenu net des placements	-13,627	-6,214	-17,272
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,618	-0,486	-0,592
Résultat d'exploitation (1)	-14,245	-6,700	-17,863
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-14,245	-6,700	-17,863
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-0,066	0,303	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-14,311	-6,397	-17,863
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-28,555	-13,096	-35,727
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-14,311	-6,397	-17,863
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-14,311	-6,397	-17,863
Valeur liquidative	966,814	981,118	967,255
Ratios de gestion des placements			
charges / actif net moyen	-2,68%	-1,94%	-1,76%
autres charges / actif net moyen	-0,06%	-0,06%	-0,06%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,46%	-0,80%	-1,82%
Actif net moyen	22 644 713	19 385 358	15 959 719

ro nemuneration du gestionnaire

La gestion du FCPRAMEN CAPITAL III est confiée à la société AMEN CAPITAL (A.C.). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des nonoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- 2,25% du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.

our le calcul des honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant les souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont ayables en tranches semestrielles d'avance. La première tranche est payable à la date du remier décaissement suivant la libération totale des fonds. Les tranches seront versées emestriellement d'avance.

le plus, il a été prévu d'affecter au gestionnaire une partie des résultats de distribution d'actifs, orrespondant à 20% du reliquat après paiement des dépenses et engagements du fonds et ersement des sommes revenant aux porteurs de parts.

u 31 décembre 2017, la charge ainsi comptabilisée est de 601.374 D.

·4 Rémunération du dépositaire

fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au épositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque nnée avec un minimum fixé à 5 000 TND HT et un maximum de 15 000 TND HT par an applicable compter de l'achèvement de la période de souscription. Cette commission sera prélevée à rme échu 15 jours après l'arrêté de la VL de l'exercice.

a 31 décembre 2017, la charge ainsi comptabilisée est de 5.950 D.